



F848

EVOLUTION HISTORIQUE de l'Internat de rééducation⁽¹⁾

par J. PINATEL

Inspecteur Général des Services Administratifs

L'EVOLUTION historique de l'internat de rééducation est dominée par l'interaction constante de forces sociales diverses. Il y a, tout d'abord, les forces doctrinales ou scientifiques qui, pendant une certaine période, entraînent de façon presque irrésistible l'internat de rééducation vers une formule-type. Il y a, ensuite, les forces politiques, si nombreuses dans l'histoire de notre pays, qui favorisent quelquefois mais trop souvent contrecarrent, ne fût-ce que pour des raisons financières, cette poussée vers le type idéal d'internat de rééducation entrevu grâce aux spéculations doctrinales ou aux données scientifiques. Il y a enfin les forces humaines, représentées par des groupes s'insérant soit dans l'administration, soit dans l'initiative privée qui peuvent, elles aussi, par le jeu de la loi des antagonismes, avoir une action stimulante ou paralysante.

De l'action et de l'interaction de ces forces diverses, résulte ce qu'est l'internat de rééducation à un moment donné de son histoire. Il n'est jamais conforme au type idéal défini par la doctrine ou la science, il s'en rapproche plus ou moins, il s'en écarte parfois.

Quels sont donc les types d'internat de rééducation que les doctrinaires et les savants ont entrevu au cours de notre histoire et que l'on s'est efforcé de réaliser? Sans s'abuser, outre mesure, sur les excès d'une sociologie simplifiée, on peut en discerner quatre : la prison d'amendement, la colonie agricole, la prison industrielle et le centre d'apprentissage.

I

La prison d'amendement est le type d'internat de rééducation défini par les premières spéculations pénitentiaires à la fin du 17^e siècle. L'histoire doit garder le nom de Filippo FRANCI (1625-1693) qui organisa en 1667 à Florence une maison d'éducation correctionnelle pour enfants. Puis voici qu'en 1703, CLEMENT XI établit le programme de la prison de correction

(1) Conférence de M. PINATEL, prononcée au Centre de Formation et d'Etudes de l'Education Surveillée à Vaucresson.

pour jeunes détenus, qu'il fit construire comme dépendance de l'hospice de Saint-Michel à Rome, sur des dessins du célèbre architecte Fontana.

On voit ainsi, qu'à cette époque où la prison était seulement préventive, où des peines humiliantes et corporelles constituaient l'essentiel du régime des mineurs, c'est dans les institutions de l'Eglise catholique qu'on trouve l'origine de l'internat de rééducation. Il ne faut pas en être étonné, car l'Eglise avait depuis longtemps un système, sinon pénitentiaire, du moins pénitentiel. Dès son origine, en effet, le catholicisme a vu avant tout dans le crime un péché. De ce péché, il faut faire pénitence par la réclusion dans un monastère, réclusion solitaire, car la solitude rapproche de Dieu. Mais cette réclusion solitaire pouvait s'accomplir selon deux méthodes : l'une exceptionnelle, pratiquée dans le seul ordre des Chartreux, consistait en une solitude totale, mitigée par quelques exercices spirituels en commun (repas, promenades), à l'occasion des grandes fêtes. Quand à l'autre, véritable discipline normale de l'Eglise, fixée dès le Concile de Béziers (1246), elle consistait dans l'isolement de nuit, avec réunion de jour, sous la règle du silence, règle édictée surtout pour éviter la corruption mutuelle. Aussi bien, lorsqu'il s'est agi de fixer le régime de la prison Saint-Michel, le Pape donna sa préférence à l'isolement de nuit et à la règle du silence.

Par un curieux paradoxe historique, la Révolution Française allait officialiser, laïciser et généraliser le système pénitentiaire. Elle a pu le faire d'ailleurs en se référant non aux précédents de l'Eglise catholique, mais à l'action de la philanthropie protestante, représentée par l'anglais John HOWARD, d'une part, et la révolution américaine, d'autre part, le trait d'union entre ces deux mouvements étant constitué par Benjamin FRANKLIN. Le système pénitentiaire est alors apparu comme le mode par excellence de l'exécution des peines. En 1797 à Philadelphie, la création d'une prison cellulaire fut décidée et en 1816, l'Etat de New-York fit bâtir la prison d'Auburn, où l'on appliqua le système de l'isolement de nuit et du travail en commun de jour. Dès lors la querelle des auburniens qui défendaient — sans peut-être le savoir — la discipline traditionnelle de l'Eglise, et des pennsylvaniens qui reprenaient celle des Chartreux, dominera le développement des institutions pénitentiaires dans tous les pays du monde.

De cet essor pénitentiaire porte témoignage le Code de 1791 dont les dispositions essentielles devaient être reprises par celui de 1810. Ces codes imposèrent l'obligation à l'administration, non seulement de détenir dans une maison de correction, mais encore d'élever et de régénérer les jeunes délinquants âgés de moins de 16 ans, jugés comme ayant agi sans discernement.

Mais la tourmente révolutionnaire et impériale fit ajourner la création de véritables maisons de correction qui auraient été conçues comme ces « *maisons d'amélioration* », décrites par MIRABEAU dans son rapport célèbre présenté au nom du Comité des Lettres de Cachet. Pour MIRABEAU la maison d'amélioration devait avoir un régime basé sur le travail, l'isolement en cellule, les épreuves graduelles, la libération provisoire et le patronage. Au lieu de cela, en 1814, les jeunes délinquants se trouvaient confondus

dans le pêle-mêle des prisons départementales ou jetés parmi la population criminelle et correctionnelle des maisons centrales.

Cette situation devait émouvoir LOUIS XVIII à son retour en France et il prit une ordonnance le 29 septembre 1814 prévoyant la création de « prisons d'amendement » pour jeunes détenus.

Malheureusement, pour des raisons financières, il fallut se borner à affecter dans les maisons centrales des quartiers spéciaux aux jeunes détenus et à demander aux départements de suivre cet exemple dans les maisons d'arrêt.

L'idée de la prison d'amendement n'était pas pourtant abandonnée. En 1825, la construction de « la Maison centrale d'éducation de la Petite Roquette » était entreprise (1).

Mais la prison d'amendement réalisée à la Petite Roquette ne fut pas développée. C'est qu'en effet, la Révolution de 1830 avait conduit Charles LUCAS à l'Inspection générale des Services Administratifs. Il fit rejeter un projet de création à Melun d'un établissement unique pour tous les jeunes détenus du territoire et orienta les efforts des services vers un autre type d'internat de rééducation : la colonie agricole.

II

L'idée d'utiliser l'agriculture comme moyen d'éducation avait séduit Charles LUCAS qui lança pour les jeunes détenus le slogan célèbre : « Il faut sauver le colon par la terre et la terre par le colon ».

On était alors en plein romantisme. L'influence de Jean-Jacques ROUSSEAU se faisait sentir et dépassait, tout au moins pour l'éducation des jeunes, celle issue du catholicisme et de la philanthropie protestante. Les expériences de PESTALOZZI, en matière d'éducation populaire avaient acquis une renommée européenne et l'on sait que son plan d'éducation comprenait l'agriculture et l'industrie comme moyen devant fournir au peuple une existence honorable. De là, la conception de vouer les jeunes délinquants à l'agriculture et aux industries qui s'y rattachent.

Mais il n'existait pas d'établissements pour ce faire. Aussi bien le 3 décembre 1832, dans une circulaire justement célèbre, le comte d'ARGOUT recommandait-il d'extraire les jeunes acquittés des prisons, de « les assimiler aux enfants abandonnés et de les placer chez des cultivateurs ou des artisans pour y être élevés, instruits et utilement occupés ».

1) Cet établissement fut mis en service en 1832. De 1835 à 1934, il fonctionna comme prison préventive de mineurs. En 1934, il devint maison d'arrêt de femmes.

Tous les jeunes acquittés ne pouvaient pourtant bénéficier de ce régime que nous appellerions aujourd'hui de cure libre.

C'est alors que l'initiative privée vint au secours de l'administration. En 1839, le Conseiller DE METZ et le vicomte de BRETINIERES de COURTEILLES fondèrent la colonie agricole de Mettray dont la réputation ne devait pas tarder à se répandre dans le monde entier. De son côté, en 1843, Charles LUCAS fondait à titre privé dans une de ses propriétés près de Bourges, la colonie agricole du Val d'Yèvre.

Il ne saurait être question d'énumérer dans le détail l'essor des institutions philanthropiques dû à l'enthousiasme provoqué par l'exemple de Mettray et du Val d'Yèvre. Le mouvement sera si considérable que bientôt peu de jeunes délinquants resteront aux mains de l'administration. La faveur du public sera si bien acquise à cette forme de rééducation que le législateur n'aura qu'à consacrer par un texte le fait accompli.

Est-ce à dire que l'administration avait encouragé ce mouvement et abandonné ses prérogatives à l'initiative privée ? Une grande circulaire du comte DUCHATEL en date du 7 décembre 1840 apparaît lourde de réticences. Elle prévoyait que la mise en apprentissage, soit chez des particuliers, soit dans une colonie agricole, constituerait une récompense ; ce ne serait qu'exceptionnellement qu'elle serait accordée aussitôt après jugement. Elle se référait également au principe de moindre valeur qui constitue un des aspects de ce que M. H. MANNHEIM appelle aujourd'hui le dilemme de la réforme pénale : *« L'intérêt de l'enfant — écrivait le ministre — ne doit pas seul préoccuper l'autorité. Il faut éviter que le père de famille honnête, mais pauvre, qui élève ses enfants avec un soin religieux et souvent au prix de grandes privations, puisse voir avec une sorte d'envie le sort des enfants dont l'inconduite est presque toujours le fruit d'une mauvaise éducation. Aller jusque là serait offenser la morale publique ».*

Pourtant l'administration ne pouvait pas longtemps se tenir officiellement à l'écart d'un mouvement que favorisait une poussée sociale puissante. En 1842, elle prenait des dispositions pour fonder les colonies agricoles publiques des Douaires, de Saint-Hilaire et de Saint-Bernard, situées à proximité des maisons centrales de Gaillon, de Fontevrault et de Loos. La concurrence de l'administration et de l'initiative privée devait produire ce résultat heureux qu'en 1850, on comptait quinze établissements privés et cinq institutions publiques pour mineurs délinquants.

La loi du 5 août 1850 sur l'éducation et le patronage de jeunes détenus devait consacrer et légitimer l'état de fait existant. Elle édictait, tout d'abord, que toute maison d'arrêt devait avoir un quartier affecté aux jeunes détenus de toutes catégories. Elle décidait que les jeunes détenus acquittés, mais non remis à leurs parents, seraient conduits dans une colonie pénitentiaire où ils recevraient, en commun, en plus de l'instruction élémentaire, une éducation morale, religieuse et professionnelle, en même temps qu'ils seraient appliqués sous une discipline sévère aux travaux de l'agriculture ainsi qu'aux principales industries qui s'y rattachent. Elle stipulait que pour soulager les colonies

pénitentiaires des sujets difficiles, il serait créé des « colonies correctionnelles » où les mineurs seraient d'abord emprisonnés, puis soumis aux travaux agricoles. Elle permettait d'abrèger le séjour en colonie par des placements extérieurs en liberté provisoire et voulait que la libération définitive fut accompagnée de l'organisation d'un patronage exercé pendant trois années par l'Assistance Publique. Enfin, elle encourageait l'initiative privée à fonder des colonies agricoles, l'administration ne pouvant en créer elle-même que si, au bout de cinq ans, il ne s'en trouvait pas d'assez nombreuses et de qualité suffisante.

Pendant tout le Second Empire, l'application de la loi sera poursuivie conformément à l'esprit qui l'avait inspirée (1).

En 1866, la répartition des mineurs dans les établissements était la suivante :

4 colonies publiques	} avec	981 garçons	«	jeunes filles
1 quartier correctionnel				
2 quartiers publics avec		« —	50	—
29 colonies privées avec		5169 —	«	—
25 colonies privées avec		« —	1331	—
Des Sociétés de patronage avec		104 —	99	—
61 établissements avec		5254 —	1480	—

On voit que le développement des colonies privées a été prodigieux. Toutefois des indices de désagrégation commençaient à se manifester. Nombre d'établissements privés ne disposaient que de ressources insuffisantes ; le bien-être physique, moral et intellectuel des jeunes détenus était compromis. Ici et là, on trouvait des directeurs incapables et le personnel inférieur laissait à désirer. Aussi bien, l'administration devait-elle en 1869 prendre un règlement énonçant les devoirs des institutions privées.

Une évolution significative peut être également constatée en ce qui concerne les travaux agricoles. En 1857 une circulaire devait être prise pour ramener la proportion de la population occupée aux travaux industriels à 15 %, taux presque partout supérieur, puisqu'il atteignait, pour les garçons 34 % dans

(1) Dans cet ordre d'idées, il faut noter que le 13 juin 1865, l'Impératrice EUGENIE visita la prison de la Petite Roquette, à la suite d'un discours de Jules SIMON devant le Corps législatif. Le moniteur raconta que « la visite de la Souveraine qui avait voulu descendre jusqu'au fond de la prison, laissa après elle la consolation et l'espoir ». Il semble que le sentiment général des jeunes détenus ne fut guère celui-là. L'Impératrice fut huée au moment où elle quitta la prison et les portes volèrent en éclats, les vitres sautèrent, les outils furent brisés au cri de « Vive la liberté ». On n'eut raison de cette révolte qu'en conduisant à Mazas 25 mutins et en répartissant les autres entre Mettray et Petit-Bourg. Dans ce dernier établissement, il y eut révolte générale, on ferma l'institution et les enfants furent réintégré à la Petite Roquette. « La vie en commun et au grand air, la liberté, le mouvement, le rude labeur des champs, mais sans excès de fatigue », qui selon le Corps législatif définissaient les traits du régime des colonies agricoles ne convenaient pas à tous les mineurs indistinctement. Pourtant ce sont les colonies qui absorbaient alors la majorité des mineurs.

les colonies privées et 73 % dans les établissements publics. Pour les filles il s'élevait à 93 % et le ministre insistait pour qu'on prépare des domestiques de ferme afin d'éloigner les libérés des villes « où la misère serait leur partage ». Sous cette vigoureuse impulsion, le taux de la population industrielle est descendu à 17 % dans les établissements publics en 1861 et le ministre pouvait donner ce résultat en exemple aux colonies privées.

On peut se demander comment la proportion de 15 % de travaux industriels avait été fixée et sur quels éléments elle était fondée. La statistique était invoquée pour la justifier. Il y avait au 31 décembre 1859, 7200 garçons détenus ; sur ce nombre, 3200 étaient sans parents ou issus de familles peu recommandables et il y avait donc intérêt à les fixer à la campagne par l'enseignement agricole. Restaient 4.000 enfants dont la moitié était d'origine rurale, soit un nouveau contingent de 2.000 cultivateurs. Ainsi, malgré ces exercices statistiques, subsistait-il un résidu pour l'industrie de 28 % excédant, et de beaucoup, la proportion maximum de 15 % attribuée aux travaux industriels.

Quels étaient les résultats obtenus grâce aux colonies agricoles ? Le seul élément d'appréciation dans cet ordre d'idées est fourni par la statistique pénitentiaire qui, de 1865 à 1911, a publié des tableaux faisant ressortir la proportion des anciens pupilles des colonies pénitentiaires dans les maisons centrales. Leur pourcentage par rapport à la population moyenne de ces établissements ne varie guère de 1865 à 1870 : il est de 4 % en gros pour les hommes et de 1,20 % pour les femmes.

On peut seulement induire de ces chiffres une certaine constance dans le nombre des jeunes détenus devenus à l'âge adulte de grands récidivistes. Cette constatation devait, entre autres choses, servir à fonder les théories et hypothèses de base de la criminologie scientifique dont l'influence allait précipiter, en se combinant avec d'autres causes politiques et sociales, la substitution de la prison industrielle à la colonie agricole.

C'est en 1876 que César LOMBROSO, en publiant « L'HOMME CRIMINEL » a fondé la criminologie scientifique. On dit dans cet ouvrage que « *les germes de la folie morale et du crime se rencontrent, non par exception, mais d'une façon normale, dans les premières années* ». La colère, la vengeance, la jalousie, la cruauté, la paresse, la vanité sont des traits qui se rencontrent chez tous les enfants. Les tendances criminelles sont générales chez eux ; en sorte que, sans l'éducation — précisait LOMBROSO — « *On ne saurait expliquer le phénomène qui se produit dans le plus grand nombre de cas, et que nous appellerons leur métamorphose normale* ». Mais si l'éducation peut « *empêcher une bonne nature de passer du crime infantile et transitoire au crime habituel* » elle ne peut « *changer ceux qui sont nés avec des instincts pervers* ». Il existe certes des criminels produits par une mauvaise éducation mais il en existe aussi qui ne sont influencés en rien par l'éducation, si bonne fût-elle (1).

(1) Comp. C. LOMBROSO. L'Homme Criminel. Paris Aloca, 1895. Tome I p. 92 et s.

Dès lors, le problème de la criminalité doit être envisagé d'un point de vue préventif. Il faut empêcher qu'une mauvaise éducation ne vienne entraver la métamorphose normale des bonnes natures. C'est tout un système de prévention hygiénique et sociale qui doit être institué dans ce but. Mais il faut, par contre, supprimer les maisons de correction que l'on pourrait appeler justement « des officines de corruption » pour les bonnes natures et qui, par ailleurs, ne produisent aucun effet sur les mauvaises. Pour les « mineurs affectés de tendances criminelles obstinées ou de folie morale » il suffit d'instituer « un asile perpétuel ».

Tel était le message dramatique que le savant de TURIN adressait aux criminalistes en cette fin du XIX^e siècle. Et c'est ce message que DUPRE, en 1912, à Tunis, au Congrès des Aliénistes et Neurologistes de France, allait reprendre et développer en systématisant la théorie des perversions instinctives.

La période qui s'ouvre, au lendemain de la guerre de 1870 et qui va jusqu'à celle de 1914, a été toute entière dominée par la conception lombrosienne. De fait, elle a été une période où la législation préventive a été largement développée et où la rééducation en internat a été considérée comme une solution asilaire destinée aux cas désespérés.

Le développement des mesures destinées à prévenir la délinquance juvénile est attesté par une première vague législative englobant les lois des 7 décembre 1874 sur le travail des enfants, 2 mars 1882 relative à l'obligation scolaire et 24 juillet 1889 sur la déchéance de la puissance paternelle. Quant à la volonté de diminuer le contingent des colonies pénitentiaires, elle résulte d'une deuxième vague législative qui va de la loi du 19 avril 1898 relative au placement des mineurs auteurs ou victimes d'infractions pénales à la loi du 22 juillet 1912 interdisant la condamnation pénale des mineurs de 13 ans et instituant la liberté surveillée.

On discerne également deux étapes correspondant à ces deux vagues législatives dans l'évolution de l'internat de rééducation durant la III^e République. Dans la première qui va des débuts du régime aux dernières années du siècle, c'est la liquidation des colonies agricoles privées qui est poursuivie sans relâche. Puis, dans une deuxième période qui va jusqu'à la guerre de 1914, c'est l'organisation de la prison industrielle dans le cadre d'un système tout entier orienté vers la prévention.

Le désir de liquider les colonies agricoles privées est marqué, dès le début de la III^e République, par un grand geste de Charles LUCAS qui consent à la nationalisation de la colonie du Val d'Yèvre en 1872. La même année, l'administration devait ouvrir la colonie agricole publique de Saint-Maurice sur l'emplacement d'une ancienne chasse impériale. En 1880, elle créa dans l'île de Belle-Ile-en-Mer une autre colonie de garçons composée de bâtiments construits en 1848 pour des détenus politiques et d'un domaine agricole distant de 3 km. Parallèlement, les colonies privées étaient fermées : dix ont déjà disparu en 1875 où l'on n'en compte plus que 44. Elles ne seront plus que de 19 en 1893, 11 en 1901, 7 en 1905.

EVOLUTION HISTORIQUE DE L'INTERNAT DE REEDUCATION

Les causes de cette désagrégation ont tenu, en premier lieu, aux colonies privées elles-mêmes. Une commission d'enquête nommée par l'Assemblée Nationale avait constaté de graves abus, beaucoup d'établissements ayant été créés uniquement en vue de l'exploitation du travail des enfants. Aussi bien en 1872, les colonies privées étaient invitées « à faire prévaloir l'instruction et l'éducation sur l'intérêt des exploitations ». En 1877, on leur reprochait de se débarrasser des non-valeurs par la libération provisoire et ensuite le transfèrement en quartier correctionnel sous prétexte d'insubordination. On les répudiait, peu après, en leur interdisant l'emploi dans la correspondance de l'en-tête officiel « Ministère de l'Intérieur ». On se félicitait, en 1889, dans une note ministérielle de la disparition de seize de ces entreprises de 1882 à 1888.

Il faut, pour rester objectif, ne pas oublier l'ambiance de cette liquidation. L'ouvrage de François COPPEE « *Le Coupable* » a attiré l'attention de l'opinion sur la situation des colonies pénitentiaires aux environs de 1875. Il était donc de bonne politique administrative de montrer du doigt les mauvaises colonies privées, dans le but de faire oublier les fautes disciplinaires commises alors dans tous les établissements, dont le régime était très dur. Et puis, il y avait la politique tout court, c'est-à-dire le désir, tout au moins pour les colonies de filles, qui étaient des établissements religieux, de faire triompher l'idéologie laïque qui devait conduire à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Le moyen technique employé pour aboutir à la liquidation des colonies privées était classique : il suffisait de maintenir à son taux insuffisant (0,75 fr par journée de détention) la subvention de l'Etat et cela malgré l'augmentation du coût de la vie.

Lorsque le principe de la disparition des colonies fut considéré comme acquis, l'administration substitua la prison industrielle à la colonie agricole comme type d'internat de rééducation. Certes, elle maintint les colonies agricoles publiques qui existaient, mais ce qui est significatif, c'est qu'elle n'en créa plus. C'est l'année 1886 qui peut être considérée comme le tournant de l'orientation en la matière. En effet, deux établissements furent alors ouverts dans les locaux des anciennes maisons centrales d'Aniane (désaffectée pour les adultes l'année précédente) et d'Auberive (désaffectée depuis 1880). Désormais les établissements publics de mineurs seront installés dans d'anciennes maisons centrales. En 1891, une maison pénitentiaire de filles a été installée dans l'ancienne maison centrale de Cadillac. En 1895, la colonie correctionnelle d'Eysses pour les garçons était installée dans une ancienne maison centrale désaffectée et la maison pénitentiaire de Doullens pour les filles était installée dans une ancienne citadelle. En 1908, deux autres colonies correctionnelles étaient ouvertes, l'une pour les garçons dans l'ancienne maison centrale de Gaillon, l'autre pour les filles, dans celle de Clermont désaffectée depuis 1903.

On ne peut manquer d'être frappé par le fait que l'industrialisation des établissements s'accompagne de l'aggravation de leur caractère carcéral. Alors que la colonie agricole est par la force des choses un établissement ouvert, la prison industrielle est un établissement fermé dominé par les

principes de ségrégation et de sécurité. Les établissements à sécurité maximum, c'est-à-dire les colonies correctionnelles, sont largement développés. A la limite, on peut dire que l'industrialisation n'est plus qu'un prétexte, c'est le phénomène carcéral qui prévaut.

Quelles sont donc les raisons qui expliquent cette réaction ? Jusq'en 1893 environ, la criminalité juvénile n'a cessé de croître, mais malgré cela le contingent des jeunes détenus n'a cessé de baisser. Il était de 9000 en 1880, de 7000 en 1885, de 6300 en 1890. Cette baisse des effectifs non imputable à la baisse de la criminalité juvénile a certainement pour cause le déficit des places disponibles dans les établissements publics. L'administration ne remplace pas aussi vite qu'elle détruit.

Ce mouvement à partir de 1893 allait être accéléré par la convergence des facteurs suivants :

1° la criminalité juvénile, à la suite de la politique législative préventive a amorcé un mouvement de baisse ;

2° la volonté d'épargner aux mineurs l'internement pénitentiaire a commencé à se manifester et des Comités de défense des enfants traduits en justice ont obtenu — solution qui sera consacrée en 1898 et généralement en 1912 — que certains d'entre eux fassent l'objet d'un placement direct sous leur patronage. Ainsi, la solution préconisée par le comte d'ARGOUT en 1832 et abandonnée par le comte DUCHATEL en 1840 est-elle devenue la méthode de base de la rééducation des mineurs. C'était le triomphe de la cure libre sur l'internat. Au 31 décembre 1903, il n'y avait plus que 3000 jeunes détenus, leur contingent a donc subi une réduction des trois cinquième en 25 ans.

Ce contingent était composé des éléments difficiles. « *Le triage opéré... ne laisse à l'administration pénitentiaire que l'enfant pervers ou rebelle* » écrivait en 1907 l'instituteur-chef de la colonie correctionnelle d'Eysses. Et le phénomène était encore aggravé lorsque le législateur en 1906 décida de reporter la majorité pénale à dix-huit ans. Dès lors, le contingent rejeté sur la colonie pénitentiaire, terme qui, à partir de la loi du 14 avril 1906, remplace dans le code celui de maison de correction, est composé d'éléments impropres à tout autre système d'éducation.

Arrivé à ce stade de l'exposé, il est temps de se demander si ce contingent destiné à l'administration pénitentiaire n'était pas composé en très grande partie de ces mineurs « nés avec des instincts pervers » dont parlait LOMBROSO et de ceux qu'une mauvaise éducation a fait passer « du crime infantile et ténisitoire au crime habituel ». Or, l'on se souvient que le fondateur de la criminologie moderne réclamait pour les premiers un « *asile perpétuel* », c'est-à-dire en définitive un établissement psychiatrique spécial du type de ces instituts de défense sociale que les belges devaient créer à partir de 1930 pour les délinquants mentalement anormaux et dont le Centre pour Adultes de Château-Thierry constitue l'expression en France.

Le problème fut posé en 1903 en toute netteté dans un rapport de l'inspection générale des services administratifs. Malheureusement, il ne fut pas suivi car il se compliquait d'une querelle entre la Direction de l'administration pénitentiaire et la Direction de l'Hygiène et de l'Assistance, cette dernière accusant la première d'incompétence et demandant la substitution de l'éducation hospitalière à l'éducation pénitentiaire pour tous les mineurs. Les lois des 27 et 28 juin 1904 réorganisant le service de l'assistance ne purent faire triompher ce principe. Elles se contentèrent de poser des règles pour les pupilles difficiles ou vicieux de l'assistance publique, en contradiction formelle avec ceux qui dominaient alors l'action de l'administration pénitentiaire, puisqu'aussi bien l'internement en école agricole ou industrielle est prévu pour eux et que deux ordres d'établissements sont créés les uns *publics* à la charge des départements, les autres *privés* dus à des associations de bienfaisance ou à des particuliers.

« Ainsi donc — pouvait-on écrire à cette époque — pendant que l'Etat, par l'organe de l'administration pénitentiaire reprend les jeunes détenus à des entreprises particulières, par l'organe de l'Assistance publique, il remet à des entreprises analogues des enfants qui ne sont même pas des détenus, mais de simples déshérités. On ne s'explique pas de semblables contradictions, étant donné surtout que les deux administrations relèvent du même ministère. Alors qu'il faudrait se concerter entre services connexes, on feint de s'ignorer. »

Mais à cette époque et jusqu'à la guerre de 1914, la formule de la prison industrielle est loin d'être décadente. Au contraire, des efforts considérables sont effectués pour la perfectionner. Il convient donc très rapidement de résumer les débats doctrinaux qu'elle suscita, les réalisations pratiques qu'elle entraîna et les résultats qu'elle obtint.

Sur le terrain doctrinal, on peut se référer à l'étude pénitentiaire des peines éducatrices qui figure dans le *Traité de Science et de législation Pénitentiaires* du Doyen CUCHE paru en 1905. On y voit, tout d'abord, posé le principe de la nécessaire classification des délinquants avec à sa base la distinction des anormaux et normaux ainsi que la sélection par âge. Puis vient la sélection morale autrement dit la séparation des meilleurs et des pires. Dans cet ordre d'idées, on discutait l'opportunité de créer des écoles spéciales pour les amendés et des écoles correctives pour les pires. Ne fallait-il pas, au contraire, laisser à chaque établissement le soin de différencier ces bons et mauvais éléments par la création de quartiers de récompenses et de quartiers correctionnels? Ces discussions nous renseignent sur l'état d'esprit qui était alors celui des spécialistes. Voici par exemple les arguments que l'on faisait valoir en faveur des quartiers correctionnels établis dans chaque établissement. « La punition — disait M. Albert RIVIERE — doit être immédiate, elle doit être visible. Il faut qu'à l'autre bout de la colonie il y ait un quartier cellulaire où l'on couche sur la dure, où l'on mange mal, un quartier que l'on puisse montrer aux mauvaises têtes en leur disant : « Vous voyez là-bas, si vous bronchez, c'est là que vous irez rejoindre Jacques et Pierre... et tout de suite ». Au contraire, un inspecteur général disait « Je

considère que le quartier correctionnel dans la colonie est un sujet permanent de protestation indisciplinée et j'aime mieux extirper la mauvaise herbe et l'expédier au loin que de la laisser pourrir sur place ».

Il est non moins significatif d'évoquer d'un mot quelles étaient les conceptions qui prédominaient alors sur les moyens de réaliser cette classification. L'inspection générale avait préconisé dans son rapport de 1903, qui a déjà été cité, la création de centres d'observation pour assurer la sélection des normaux et des anormaux, puis la détermination du caractère spécial de chaque anormal. Elle avait recommandé d'établir des quartiers d'observation de préférence dans les villes universitaires, afin de disposer de médecins spécialistes. Elle prévoyait que ces quartiers pourraient être annexés à des hôpitaux, hospices, asiles d'aliénés. Cette idée ne fut pas retenue mais l'on discuta de l'opportunité de créer des quartiers d'observation, annexés à chaque établissement de jeunes détenus et où l'on enfermerait tous les nouveaux arrivants. On posa, en principe, qu'il faut environ un an pour étudier un enfant et que l'observation ne peut être faite qu'en cellule. Mais ce stage cellulaire d'un an apparaissant exorbitant, on se résigna à constater que le quartier d'observation n'était pas une institution pratique. Le Doyen CUCHE se demandait si la solution ne consisterait pas à placer auprès de chaque arrivant un *ange gardien*, c'est-à-dire un surveillant d'élite qui n'aurait à s'occuper que de trois ou quatre enfants. Mais ajoutait-il *« les anges gardiens devraient être nombreux, il faudrait les payer cher »* et *« encore ne serait-il pas possible de se les procurer à prix d'argent, comme en général tous les auxiliaires auxquels on demande à la fois de la capacité et du dévouement »*.

Les impératifs ainsi dégagés sur le terrain de l'observation apparaissaient également valables en ce qui concerne la rééducation proprement dite. Les axiomes suivants de la science pénitentiaire étaient, dès lors, posés :

- 1) il faut que l'effectif d'enfant soit petit ;
- 2) que le personnel d'éducation soit nombreux et choisi ;
- 3) que l'application de la rééducation soit prolongée.

La mise en œuvre sur le terrain pratique de ces recommandations doctrinales se fit en faisant appel successivement à deux catégories de personnel et de méthodes. Au lendemain de la guerre de 1870, c'était la maxime *« tout par l'armée »* qui prévalait. Les directeurs étaient d'anciens officiers et certains établissements se transformaient en casernes. Exercices physiques, gymnastique avec agrès, manœuvres militaires, fanfares, bataillons scolaires, voilà pour l'éducation morale. Quant à l'éducation professionnelle, elle a été définie comme suit en 1880 : *« Le but à atteindre consiste à mettre dans les mains de chaque enfant, en tenant compte de ses origines et de ses aptitudes, un métier qui lui permette, à l'époque de sa libération, de se procurer facilement du travail et, par suite, les ressources nécessaires pour subvenir à ses besoins »*. Le caractère de l'enseignement scolaire a été également précisé en 1879. Il devait être pratique, ne pas s'adresser seulement à la mémoire et faire intervenir le jugement ; il fallait *« développer progressivement l'intelligence de l'enfant en provoquant le goût de la réflexion »*.

et l'habitude du raisonnement ». La même instruction conseillait aux instituteurs de se tenir au courant de la science pédagogique, mais n'indiquait pas comment.

Quelques années plus tard d'ailleurs, sur ce cadre militaire qui subsistera plus ou moins jusqu'en 1914, le règne de l'instituteur fut transformé. En 1896 une transformation dans la composition du personnel a donné tous les emplois d'administration, ceux de direction et ceux d'économat exceptés, à des instituteurs. On en trouvera, dès lors, cinq ou six dans chaque établissement encadrés par un instituteur-chef. Malheureusement, cumulant fonctions administratives et pédagogiques, les instituteurs devaient faire les classes soit avant, soit après leurs travaux d'écritures. L'école constituait donc une corvée supplémentaire et gratuite. Rien n'étant fait pour stimuler leur zèle, ils en restaient toujours aux mêmes méthodes et s'abandonnaient quelquefois à une routine déplorable.

Mais qu'il s'agisse d'anciens militaires ou d'instituteurs la discipline demeurait très sévère. La nécessité de ce régime strict était un dogme pour les praticiens. Voici, par exemple, ce qu'écrivait l'instituteur-chef d'Ysses auquel je me suis déjà référé : *« Oubliant que sa clientèle spéciale impose une forte discipline, les partisans des procédés « miel et sucre » prétendent que la persuasion doit suffire pour contenir et redresser de jeunes malfaiteurs, dont l'esprit d'insoumission et un sentiment de profond mépris pour l'autorité et pour la propriété... des autres, dont les mœurs corrompues, l'effronterie et le cynisme dans le vice, font une population qui diffère singulièrement du contingent d'un internat scolaire. C'est là une erreur et les tentatives faites dans la voie d'une assimilation de procédés n'ont pas, je crois, jusqu'ici répondu aux espérances de leurs auteurs... Il faut donc, et de toute nécessité à ces natures difficiles une main ferme, rude parfois, sans brutalités d'ailleurs, ni mauvais traitements. On pourra changer leur dénomination (les colonies pénitentiaires), les faire passer du service pénitentiaire au service de l'assistance, voire même à l'instruction publique, mais on ne leur enlèvera pas ce cachet de sévérité qui leur est propre. La fonction a créé l'organe qui ne saurait sans trouble être supprimé de l'organisme social. Est-ce à dire que l'organe soit immuable dans sa forme actuelle ? Evidemment non, mais il devra toujours répondre aux exigences de la fonction pour laquelle il a été créé. A un adoucissement général des mœurs correspondra une atténuation des rigueurs de l'internat pénitentiaire ».*

Cette atténuation devait être recherchée dès 1898, à la suite des incidents survenus dans un établissement. On supprima comme punitions, toutes les privations ou réductions de vivres, les marches excessives, les costumes et marques extérieures humiliantes. Un an plus tard, on devait revenir sur certaines de ces interdictions jugées trop radicales ou trop imprudentes. Mais un esprit nouveau apparaissait déjà dans une instruction du sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur. « Il faut — disait-elle — que les enfants se sentent aimés. Le personnel de nos colonies devra se rappeler qu'il a devant lui des enfants que leur origine et leur éducation ont fait des débiles au moral et au physique

et qui sont par la loi placés sous sa direction pour être redressés et fortifiés. En aucun cas, les punitions ne devront atteindre ni la santé, ni la dignité des pupilles ».

Il n'est pas possible de dégager avec certitude les résultats obtenus par les internats pénitentiaires de 1870 à 1914. On peut simplement constater, qu'en dépit de la diminution des effectifs des maisons centrales qui, à partir de 1898 deviennent inférieures à 10.000, la proportion des anciens pupilles pénitentiaires demeure constante (en gros maximum 5 % et minimum 3 % pour les garçons ; en gros maximum 2 % et minimum 0,50 % pour les filles). Plus significative est le fléchissement en 1890 de la proportion des anciens pupilles parmi les forçats et relégués (supérieure jusqu'alors à 20 % elle devient de l'ordre de 5 %). On peut y voir peut-être un indice d'une amélioration des résultats obtenus par l'internat pénitentiaire. En 1900, M. PIABARRAUD, inspecteur des services administratifs, établit une statistique des condamnations intervenues à l'égard des pupilles des colonies pénitentiaires pendant les cinq années qui ont suivi leur libération (1895-1899). Il en résulte que leur récidivisme s'analyse comme suit :

POUR LES GARÇONS

Etablissements publics	32,04 %
Etablissements privés	29,16 %
Eysses	51,18 %

POUR LES FILLES

Etablissements publics	24,24 %
Etablissements privés	17,37 %

Ces résultats attestent que l'internat pénitentiaire, tel qu'il fonctionnait à cette époque, ne constituait pas pour tous les mineurs qu'il recevait une école du crime et du vice. L'enseignement du comportement antisocial était d'ailleurs pour la majorité d'entre eux antérieur à leur prise en charge par l'administration. C'est ce qui a été démontré en 1890 par RAUX, directeur de la circonscription pénitentiaire du Rhône, de la Loire et de l'Ain dans sa très belle étude sur 385 jeunes détenus du quartier correctionnel de Lyon. Cette étude mettait en effet en évidence :

- 1° que 58 % des mineurs appartenait à des familles incomplètes privées du père et de la mère ou de l'un d'eux ;
- 2° que 36 % des parents étaient de bonne réputation, 52 % de réputation douteuse ou mauvaise et 12 % condamnés ; en bref, que 64 % des mineurs étaient issus de familles dont la moralité laissait à désirer ou était certainement mauvaise ;
- 3° que 6 % des familles possédaient d'autres ressources que leur produit de travail, que 70 % vivaient exclusivement du produit du travail au jour le jour, que 24 % étaient dépourvus de tout moyen d'existence ;

4° que 13 % à peine des jeunes détenus avaient reçu les soins, les marques d'affection et la protection à laquelle ils avaient droit tandis que 87 % avaient été élevés dans l'indifférence, la faiblesse, la brutalité ou la perversité.

Ces chiffres soulignait RAUX « prouvent assez par eux-mêmes en faveur des enfants contre des pères, mères ou tuteurs, pour qu'il nous paraisse inutile d'insister sur la culpabilité et l'incurie des uns, sur l'innocence ou l'irresponsabilité des autres ».

Il ne faut donc pas être étonné qu'au début du 19^e siècle, certains rêvaient déjà de mettre l'internat pénitentiaire, selon les termes mêmes de notre instituteur-chef d'Eysses « sur le pied d'une simple école professionnelle et de lui enlever tout caractère répressif ».

Ainsi prévoyait-on un nouveau type d'internat de rééducation : le centre d'apprentissage.

IV

Le centre d'apprentissage est né irrésistiblement de la décadence des internats pénitentiaires consécutive à la première guerre mondiale. Son avènement a été facilité sur le plan doctrinal par l'essor des théories et des découvertes de la psychanalyse. FREUD, en effet, se substitua lentement mais sûrement à LOMBROSO comme leader des sciences de l'homme. A l'excès constitutionnaliste de LOMBROSO, il oppose un excès psychogénétique. Tous les enfants naissent en portant le fardeau de tendances criminelles instinctives et FREUD est en cela d'accord avec LOMBROSO. Mais il en tire, ainsi que l'a noté M. GRASSBERGER, une conséquence différente : « puisque nous naissons tous ainsi, on ne peut voir dans les inclinations criminelles qui se manifestent chez un délinquant quelque défaut de son hérédité personnelle, mais un échec dans le processus de son adaptation. Le crime se réduit de la sorte aux yeux du psychanalyste à un simple défaut d'éducation » (1). Les applications psychanalytiques en matière de rééducation dont AICHHORN a posé les principes seront, dès lors, inspirés par un esprit humaniste et optimiste, foncièrement opposé à toute répression.

Au lendemain de la première guerre mondiale, les internats pénitentiaires, alors au nombre de 14 — chiffre atteint grâce à l'adjonction de l'établissement d'Hagenau, créé en 1874 par les Allemands (2) — ne sont en rien des institutions d'éducation. La méthode employée, au lieu d'être une méthode éducative avait un caractère pénitentiaire accentué. C'est ainsi que le temps consacré aux occupations scolaires était presque partout insuffi-

(1) R. GRASSBERGER. Que penser de la prédisposition au crime ? *Revue Internationale de Police Criminelle*. 1950, p. 242 et s.

(2) La prison de la petite Roquette était encore affectée aux jeunes détenus de passage. Elle ne deviendra maison d'arrêt de femmes qu'en 1933.

sant et que la plus grande diversité régnait dans la composition des cours et dans l'organisation des classes ; quant à l'enseignement professionnel il n'existait pour ainsi dire pas. Les enfants étaient utilisés en vue du fonctionnement des établissements, mais ne faisaient pas l'objet d'une éducation professionnelle proprement dite.

Dans un rapport fondamental, l'Inspecteur général MOSSE proposa une refonte de l'enseignement professionnel. Pour cela il fallait prendre pour modèle les écoles d'arts et métiers et les écoles pratiques de commerce et d'industrie pour les colonies industrielles et les écoles pratiques d'agriculture ou les fermes-écoles pour les colonies agricoles. C'était donc la conception du centre d'apprentissage qui était définie de la sorte. Mais elle ne commença à recevoir un embryon d'application qu'aux alentours de 1927.

Entre temps, l'application de la loi de 1912 avait provoqué une diminution massive du contingent des pupilles pénitentiaires. Les tribunaux pour enfants manifestaient une tendance très nette à confier les mineurs aux patronages privés ou à leur famille sous le régime de la liberté surveillée. En 1919, ils avaient prononcé 6640 remises à la famille, 1735 envois en patronage, 2082 envois en colonie pénitentiaire. En 1927, ils prononcèrent 5207 remises à la famille, 2858 envois en patronage et 986 envois en colonie pénitentiaire. La tendance déjà amorcée avant 1914 se trouve donc confirmée et développée. Devant cette diminution d'effectifs il fallut fermer de 1920 à 1925, 6 colonies de garçons : Les Douaires, Saint-Bernard, Val d'Yèvre, Auberville, Haguenau et Gaillon.

Cette déflation pénitentiaire avait atteint son extrême limite lorsqu'en 1927 l'administration entra vraiment dans la voie des réformes, et, tout d'abord, les appellations de la loi de 1850 disparurent. On ne parla plus désormais que de maison d'éducation surveillée pour les garçons et d'école de préservation pour les filles. En même temps, on changeait les titres du personnel de surveillance : les surveillants devinrent des moniteurs, les premiers-surveillants, des maîtres et les surveillants-chefs, des premiers-maîtres. Pour accentuer encore la réforme, on leur ôta leur képi et on leur donna une casquette.

Un règlement fut édicté le 15 février 1930 pour les maisons d'éducation surveillée. Novateur sous certains aspects, et notamment par l'institution des permissions, il rappelle encore trop la méthode pénitentiaire. Parallèlement, les œuvres privées étaient également réglementées (15 janvier 1929).

Ces réformes étaient peu de chose et des incidents marquèrent les premiers pas des maisons d'éducation surveillée. Une campagne de grand style contre les bagnes d'enfants se développa sous l'impulsion de Louis ROUBAUD et d'Alexis DANAN. En 1935, le décret-loi sur le vagabondage consacra la décadence des anciennes colonies pénitentiaires. La plus célèbre des colonies privées, Mettray, fut fermée en 1937. La rivalité qui avait opposé les institutions publiques et privées depuis près d'un siècle s'achevait ainsi dans un commun désastre. Car, au cours des années 1936 et 1937, la campagne contre les bagnes d'enfants atteignit son apogée. Une atmosphère

de malaise, de défiance, d'inquiétude régnait alors dans les établissements. « Ce fut — a pu écrire M. Jean BANCAL, aujourd'hui Inspecteur général honoraire des services administratifs — le règne de la dénonciation lâche et calomnieuse... Plusieurs mutineries s'esquissèrent ; l'une d'elles à Aniane, fut particulièrement grave. Personnel paralysé, pupilles échauffés, l'on conviendra que l'heure n'était pas très heureusement choisie pour adoucir le régime disciplinaire ».

Ce fut pourtant ce que fit l'administration et le régime de tous les établissements fut assoupli. Mais ce n'était là qu'une amélioration des institutions existantes et c'était une réforme de structure qui était demandée. Il fut décidé, dans ces conditions, de tenter une expérience de réorganisation totale dans les établissements de Saint-Maurice et de Saint-Hilaire. Cette expérience devait être celle du centre d'apprentissage.

La phase qui s'ouvre ainsi va conduire en peu d'années à la grande réforme de 1945. On commence ici à quitter le domaine de l'histoire pour celui de l'actualité. Je dois donc signaler très franchement que la fin de mon exposé risque de ne pas être marqué par autant d'objectivité que mes précédents développements. C'est, qu'en effet, depuis 1937, comme magistrat à l'administration centrale d'abord, comme inspecteur des services administratifs ensuite, j'ai été directement ou indirectement mêlé à certains épisodes de l'histoire contemporaine de l'internat de rééducation. Je m'excuse à l'avance si, à mon corps défendant, je m'écarte d'une rigoureuse impartialité.

C'est pourtant en toute objectivité que je dois constater que la cause profonde qui n'avait pas permis à l'internat de rééducation de s'évader de la conception de la prison industrielle résidait dans l'unité et le caractère interchangeable du personnel pénitentiaire pour adultes et du personnel pour mineurs. Je fais cette constatation d'autant plus volontiers que les directeurs qui ont accompli la réforme de Saint-Maurice et de Saint-Hilaire, MM. HOURCQ et DHALLENE, appartenaient au cadre pénitentiaire. Mais seule une élite du personnel pénitentiaire pouvait à cette époque se dépasser de la sorte. Dans les rangs subalternes, au niveau du moniteur, il y avait peu de possibilités de cet ordre. Aussi bien, on commença à recruter des éducateurs parmi des instituteurs intérimaires. Pour les instruire, on fit appel à M. Jacques GUERIN-DESJARDINS, commissaire national des Eclaireurs Unionistes et il organisa un stage d'un mois à Fresnes. Puis ses élèves furent envoyés à Saint-Maurice, où ils ne tardèrent pas à se décourager ! Plus de la moitié partirent au cours de leur première année de service. Il fallut donc faire un peu « machine arrière ». En 1938, une bonne partie du personnel de Saint-Maurice dut être changée. Pour Saint-Hilaire, on se garda de recommencer l'improvisation qui avait marqué le début de la réforme de Saint-Maurice.

Ces deux expériences étaient en plein développement lorsque survint la guerre. Les nécessités de l'époque amenèrent l'abandon de Doullens et de Clermont. En 1940, la fermeture d'Eysses fut décidée. Elle a été compensée en 1942 par la création de Saint-Jodard. En 1943, un chantier forestier fut ouvert à Marlotte près de Fontainebleau et Belle-Ile évacué.

Toutes ces mesures de circonstance n'ont pas empêché le développement de la réforme de l'internat de rééducation. Certes, les expériences en cours étaient plus ou moins désorganisées, mais du moins, l'administration pouvait tirer la leçon des tâtonnements d'avant-guerre et élaborer systématiquement un plan cohérent. Il est juste ici de souligner la contribution personnelle de M. Jean BANCAL à cette œuvre de systématisation. En 1941, il fit paraître un petit ouvrage intitulé « *Essai sur le redressement de l'enfance coupable* », où il esqua un plan moderne de réforme.

Le point de départ de cette réforme en ce qui concerne les internats de rééducation « sera, écrivait-il, de couper toute attache entre ces établissements et l'administration pénitentiaire ». Il préconisait la création d'une direction nouvelle : « *Aucun esprit averti de la question, ajoutait-il, ne peut contester à l'heure actuelle, la nécessité d'une opération chirurgicale. Depuis la loi de 1850, l'administration pénitentiaire a eu en tutelle l'éducation surveillée ; elle l'a imprégnée de ses méthodes, de son esprit. Il faut prononcer à son égard une sorte de déchéance de la puissance paternelle* ». Sur le plan éducatif, il souhaitait l'instauration d'une méthode sélective et progressive mise en œuvre dans le cadre d'un système pavillonnaire. Il évoquait le désir du mineur : « *d'être promu à la section supérieure dont le pavillon plus coquet et plus confortable lui fait envie, et l'éducateur, précisait-il, jouera de cette corde pour créer une saine émulation* ». Sur le plan professionnel, il indiquait qu'il fallait surtout former de « *bons tourneurs, de bons ajusteurs, de bons fraiseurs* ». Il déclarait enfin : « *maintenons certes, dans les internats, la pratique des travaux agricoles..., mais réservons-là aux pupilles ayant des attaches paysannes et aux citoyens chez lesquels on aura réussi à éveiller ou à développer les goûts ruraux et apprenons des techniques industrielles à ceux qu'il n'y a aucune chance de voir partir spontanément pour la campagne à la libération* ».

Les idées développées par M. J. BANCAL constituaient la synthèse de ce que l'on pensait à l'époque dans les milieux spécialisés. Elles devaient, en tout cas, dominer en ce qui concerne les internats de rééducation les grandes réformes qui, en 1945, accompagnèrent la promulgation de l'Ordonnance du 2 février : création de la Direction de l'Éducation Surveillée, autonomie du personnel de l'éducation surveillée, mise au point d'une méthode individualisée, utilitaire et progressive.

On pouvait légitimement considérer à la fin de 1945 que la conception du centre d'apprentissage avec la rééducation progressive constituait la formule idéale sous-tendue par un siècle et demi d'évolution. Mais l'histoire ne s'arrête jamais.

Une preuve nous en a été donnée par ce fait que les deux premiers établissements créés par la nouvelle administration de l'éducation surveillée après 1945, à savoir Neufchâteau pour les garçons et Brécourt pour les filles s'inspirèrent, non du système de progressivité éducative récemment officialisé, mais d'un système nouveau basé sur la confiance et le *self-government* avec, en particulier à Brécourt, l'organisation de petits groupes, véritables

substituts familiaux. L'idée directrice de cette méthode est de stabiliser l'enfant ; ce que ne fait pas la méthode progressive qui, avec l'émulation, cultive aussi l'instabilité et peut-être l'hypocrisie. Bientôt d'ailleurs, c'est l'utilisation du groupe en vue de la socialisation qui va devenir le principe de la rééducation, tandis que le système de progressivité est abandonné. Dès lors, la rééducation en internat devient de plus en plus une technique psycho-sociale. Les tensions de groupe sont analysées, les rapports sociaux approfondis. La dynamique du groupe fonde la thérapie de groupe. En dépit de ces changements, l'apprentissage demeure le fondement de l'internat de rééducation.

Mais tandis que l'éducation surveillée perfectionne ses méthodes et structure son organisation, voici que de vieilles formules rajeunies sont à nouveau défendues. C'est, par exemple, M. le Doyen BOUZAT qui prend position en faveur de centres légers où le scoutisme et le retour à la terre constitueront des leviers de l'amendement. Il nous invite à méditer l'expérience de Ker-Goat, chère à M. JOUBREL, où dans un cadre de fortune une véritable thérapie par la joie s'est instituée. Partout les expériences se multiplient, foisonnent. Des instituts médico-pédagogiques apparaissent. Un grand débat s'ouvre sur les avantages et les inconvénients respectifs de la cure libre et de l'internat. On s'interroge sur les lendemains de la rééducation.

Puis après 1950, tout ce mouvement d'idées s'apaise, toutes ces controverses s'estompent. On ne parle plus « d'expériences » mais « d'expérience » et avec la loi du 24 mai 1951, qui abroge la loi de 1850, voici qu'apparaissent des institutions spéciales d'éducation surveillée, aux Sables d'Olonne pour les garçons et à Lesparre pour les filles, destinées à permettre un traitement individualisé, en vue d'un placement rapide à l'extérieur de l'établissement, et qu'est prévue également une institution spécialisée, une véritable prison-école pour les mineurs condamnés et qui pourront désormais rester sous le contrôle de l'éducation surveillée jusqu'à 20 ans.

Il est extrêmement curieux de voir, au terme de cette longue évolution historique, réapparaître dans une certaine mesure le type de la « prison d'amendement » qui a constitué la première manifestation de l'internat de rééducation. Est-ce à dire que l'avenir verra se dérouler une nouvelle évolution comparable à celle que nous avons trop longuement décrite ? Est-ce à dire que l'histoire n'est qu'un éternel recommencement ?

Personnellement, je ne le crois pas. Je pense, au contraire, que par expérimentations successives, on a dégagé différents types d'internat de rééducation, tous valables, s'ils reçoivent des catégories de mineurs appropriées. L'erreur, mais il n'y a pas d'erreur en histoire, il n'y a que des faits, est d'avoir considéré chaque nouvelle formule imaginée comme une panacée universelle. En réalité, chaque formule peut avoir son utilité et cela encore aujourd'hui. Le problème est de connaître quelles sont les correspondances qui existent entre les types d'internats et les types de délinquants. Il faut observer en effet, que l'internat de rééducation substitue aux situations pré-délictuelles et aux relations interpersonnelles qui accompagnent le comportement anti-

social, une situation entièrement nouvelle. On pourrait presque dire qu'il s'agit d'une situation analogue à une situation de laboratoire, une véritable situation expérimentale. Mais, jusqu'à ces derniers temps, c'est-à-dire en France jusqu'en 1945, une telle situation n'a été exploitée que superficiellement, puisqu'aussi bien on avait négligé le travail préliminaire d'observation et d'interprétation cliniques, qui est indispensable pour que l'expérimentation puisse avoir une signification.

A la lumière de nos connaissances cliniques actuelles, quelles sont les correspondances que l'on peut rétrospectivement établir entre les types de mineurs délinquants et inadaptés et les types d'internat de rééducation dégagés par l'évolution historique, tels que nous pouvons les concevoir dépouillés de tout caractère pénitentiaire ?

L'internat d'amendement peut avec son régime encore imprégné de tradition monacale, convenir aux sociables qui ont des aptitudes certaines pour parvenir à l'adaptation. Ce sont des sujets expansifs, tournés vers l'extérieur qui doivent être pourvus rapidement d'un placement. Mais il n'est pas interdit de penser qu'une sorte de retraite de désintoxication morale préalable peut être opportune. Les études scientifiques effectuées dans le domaine pénitentiaire montrent d'ailleurs que, seule la prison de courte durée, — de très courte durée — peut avoir une action éducative. Les conclusions de MM. Olof KINBERG et Charles PEAN, ont été absolument concordantes en ce sens, lors du II^e Congrès International de Criminologie.

L'internat agricole avec son régime ouvert et ses possibilités malgré tout restreintes paraît toujours convenir aux hypo-évolués, c'est-à-dire aux primitifs et aux suggestibles. Les premiers sont des sujets ayant une affectivité réduite, de l'obstination, une vie instinctive riche parce que demeurée naturelle tandis que les seconds sont dépourvus d'imagination, passifs, doux, dociles, peu optimistes, peu affectifs, généralement tristes, parfois fanfarons, mais faisant toujours preuve d'une stéréotypie certaine. Primitifs ou suggestibles ne sont dangereux qu'en fonction du milieu. Ils n'ont pas, par ailleurs, des aptitudes professionnelles bien grandes. Il faut donc les orienter vers la campagne où ils trouveront toujours à s'employer et où les occasions de délinquance sont moindres qu'à la ville.

L'internat fermé de caractère industriel avec son régime militarisé et sévère peut et doit être recommandé pour les grands instables, à l'affectivité labile. Il faut les contraindre à l'apprentissage par l'automatisme. Mais leur séjour dans l'internat de rééducation doit être court, limité à la période d'apprentissage. Il doit s'agir donc ici d'apprentissage accéléré avec mobilisation de toutes leurs possibilités. Le placement à l'extérieur doit suivre l'apprentissage accéléré.

L'internat ouvert d'apprentissage industriel où la scolarité longue, s'accompagnant d'un régime de confiance et de l'utilisation du groupe en tant qu'élément de rééducation, peut convenir à de nombreux sujets qui se présentent comme des réactionnels. Ils ont réagi affectivement à la situation dans laquelle ils ont été impliqués. Pour certains, la frustration n'a pas

entraîné autre chose qu'une réaction de souffrance affective qui dure encore, l'ajustement à la frustration n'est pas encore fait. Pour d'autres, la frustration est génératrice d'anxiété ou encore d'opposition. Tous ont besoin d'un climat affectif stabilisateur. Au contraire, l'internat ouvert avec progressivité dans le système éducatif paraît convenir aux émotifs, impulsifs, schizoïdes, cyclothymiques, paranoïaques qui sont socialement handicapés par des troubles du caractère. Chez ces natures-là on ne peut se passer de l'émulation comme levain, de la progression comme révélateur de l'adaptation.

Enfin l'institution de "défense sociale doit être la règle pour ces grands anormaux que sont les pervers et les sujets qui présentent des troubles associés de l'intelligence et du caractère. L'institut médico-pédagogique suffit pour les arriérés non adaptables, mais ne présentant pas de troubles graves du caractère. Enfin, un institut médico-pédagogique de type spécial devrait recevoir les enfantins, les dysharmoniques affectifs, les dysharmoniques sexuels qui doivent être traités par des méthodes de nature psychanalytique. La formule de Ker-Goat s'insère tout naturellement ici.

Telles sont les leçons qui peuvent être dégagées de l'histoire de l'internat de rééducation à la lumière des données cliniques actuelles. Il s'agit maintenant de les éprouver par des études statistiques poussées à l'exemple de celles réalisées aujourd'hui aux Etats-Unis par M. et Mme Sheldon GLUECK.

*
**

J'en ai terminé. Je suppose que vous pouviez être tenté au début de cet exposé de penser que l'évolution historique de l'internat de rééducation n'est guère utile à connaître pour ceux qui sont amenés aujourd'hui à élaborer des plans de traitement pour les mineurs délinquants. J'espère vous avoir convaincu que pour apprécier l'action éventuellement normalisante, traumatisante, ou neutre d'un internat de rééducation sur un sujet que vous connaissez grâce à l'examen médico-psychologique et social, il faut également que vous connaissiez l'établissement auquel vous songez.

C'est dans cette perspective que, de même que vous devez connaître les antécédents héréditaires et personnels du sujet, vous devez vous pencher sur les antécédents historiques de l'institution. En tentant de vous montrer d'où vient l'internat de rééducation que vous utilisez aujourd'hui, quelles sont ses origines, en un mot quelle a été son évolution historique, j'ai essayé d'apporter ma contribution à cette œuvre de criminologie clinique qui se développe sous le signe de l'étroite collaboration des sciences de l'homme et des sciences sociales.

UNE CERTAINE JEUNESSE...

par Henri JOUBREL

DANS une rue de Munich, un couple passe devant un groupe d'adolescents. L'un deux dit à haute voix : *Je voudrais bien une femme comme ça dans mon lit*. Le mari se retourne, gifte le garçon. Ses camarades se précipitent sur l'offensé, le frappent, le jettent à terre, le laissent à demi-mort.

A la gare, une fille a réussi à passer sur le quai sans billet. Un employé la rejoint, la réprimande. Elle répond grossièrement. Il la giffle. Aussitôt, trente jeunes gens accourent, assomment l'employé.

Sur une plage au bord d'un lac, deux cents Allemands se dorent au soleil. Des jeunes gens s'amuse à s'envoyer de l'eau prise dans des pompes à bicyclette. Mais voici que l'un deux s'avise de taquiner une jeune fille en l'arrosant sous sa jupe. Elle crie une injure. Des grandes personnes protestent. Les garçons se rassemblent. Les gardiens de la plage accourent. Cinq minutes plus tard, c'est un combat sanglant, d'où l'on va retirer sept blessés.

Tels sont les « *Halbstarcken* », « *demi-sel* » ou « *demi-forts* » connus à l'étranger par un film et par un disque, et qui inquiètent si fort l'opinion et les autorités allemandes.

Leur attitude, semblable en plus d'un point à cet esprit de révolte toujours prêt à éclater, fort bien commenté ici même, d'une partie de la jeunesse suédoise, a pris un caractère si accentué que l'Institut de l'U. N. E. S. C. O. pour la jeunesse à Gauting près de Munich, vient de réunir pour l'étudier vingt experts de neuf pays (1). Sur le sujet du *comportement inadapté de la jeunesse*, des sociologues, des psychologues et des éducateurs, choisis à titre personnel et non par désignation gouvernementale, ont échangé des points de vue et tiré quelques conclusions que nous allons résumer.

Il fut admis tout d'abord qu'on ne peut se débarrasser du problème en déclarant qu'il a toujours existé. Certes, l'adolescence est biologiquement un âge de crise. L'enfant ne devient homme qu'en s'opposant

(1) L'U. N. E. S. C. O. possède trois Instituts en Allemagne : pour l'éducation à Hambourg, pour les sciences sociales à Cologne; pour la jeunesse à Munich.

au monde où il va s'intégrer. Les cérémonies d'initiation ayant presque partout été supprimées, ce besoin d'affirmation de soi cherche une issue dans l'originalité du comportement. *Il faut bien que jeunesse se passe...* Toutefois, jamais au cours de l'Histoire les manifestations de cette crise n'ont eu le caractère de violence collective qu'on leur reconnaît aujourd'hui en maint endroit.

Pour circonscrire le débat, les experts en ont retiré les bandes des milieux très pauvres, résolument orientées vers la délinquance. Elles sont en quelque sorte secrétées par la misère et par la rue. Ils ont également tenu à l'écart de leurs propos les jeunes très pathologiquement perturbés, relevant de l'assistance psychiatrique. Ils ne sont occupés de ce qu'on pourrait appeler *la jeunesse normale à la conduite inhabituelle*, et qui paraît se trouver en état de pré-névrose.

Dans beaucoup de lieux, on lui donne un nom : en Pologne ce sont les *Houligans* ; en Grande-Bretagne les *Teddy boys* et les *Teddy girls* ; en Hollande, les *Nozem* ; au Danemark, les *Anderumper* ; en Autriche, les *demi-sauvages*.

L'intensité des symptômes notés est assez variable. Certains pays semblent n'avoir été touchés que par contagion, étant admis toutefois que celle-ci trouvait un terrain tout prêt à la faire éclore. Ainsi, en Autriche, on estime que l'influence de la presse germanique a été déterminante. Aux Pays-Bas, on croit que la peur des adultes d'être contaminés par la Suède a beaucoup contribué à provoquer les troubles qu'on voulait éviter : les précautions officielles pour effectuer des coupures dans le film *Rock around the clock*, pour truffer de policiers en uniforme les salles de projection, ont suscité les bris de fauteuils et les bagarres qui n'auraient pas, pense-t-on, eu lieu spontanément.

Les pays latins échappent dans une certaine mesure au phénomène. Par exemple en France la jeunesse des caves de Saint-Germain-des-Prés, les bandes en quête de *surboums* jusque dans nos petites villes, si elles posent bien des problèmes, sont beaucoup plus affamées de plaisir que désireuses de s'affronter avec les adultes de la police. Leur sympathie souvent très admirative pour des trompettistes de Jazz, pour James DEAN, Gilbert BÉCAUD ou Françoise SAGAN n'entraîne pas, à de rares exceptions près, un déchainement quasi mystique comme en d'autres lieux. En Italie de même : la jeunesse observe une attitude de méfiance, de replis, de refus, mais elle ne crie pas collectivement son dégoût, sa révolte.

On a cru pouvoir noter également que les troubles étudiés ne se manifestent guère encore dans les pays économiquement sous-développés, à dominante rurale, où la tradition, la structure familiale, la censure de l'environnement sont demeurées solides. D'autre part, dans les nations fortement industrialisées, où le comportement inhabituel des jeunes a pris toute son ampleur, la *classe moyenne*, celle des petits employés, des

petits fonctionnaires, y échappe plus, sans être absolument épargnée, que les milieux matériellement aisés, ceux des familles bourgeoises ou ouvrières où l'argent ne fait pas défaut.

Les bandes asociales mélangent en général des jeunes de diverses origines. Ainsi, dans le principal groupe de Halbstarken à Munich, groupe qui tient son quartier général dans un couloir de la gare centrale et compte à peu près cent vingt membres de 16 à 25 ans, se trouvent réunis des lycéens et des apprentis. Le chef est un comptable de 18 ans. Au départ, les Teddy-boys britanniques furent de provenance bien distinctes. De jeunes aristocrates ayant adopté le costume du temps d'Edouard VII (d'où le diminutif de Teddy), de jeunes travailleurs des quartiers pauvres, mais gagnant de bons salaires à cause de la pénurie de main-d'œuvre, les copièrent pour se faire admirer. Mais ils placèrent souvent un couteau affilé dans leur veste rouge... Des adolescents bourgeois, à leur tour, choisirent cette tenue qui leur était comme une carte d'entrée pour participer à une vie de groupe. Bière forte, jazz, filles, batailles avec les policemen. Aujourd'hui la mode quitte Londres pour gagner la province, où elle est jugée beaucoup plus choquante. Des jeunes de divers milieux s'y trouvent mêlés.

On a remarqué que ces adolescents, d'ordinaire, s'écartent de leur bande le samedi et le dimanche pour rejoindre une fille de leur choix. Ils font preuve alors d'un comportement à peu près normal.

On a noté aussi combien ils semblent *passifs* lorsqu'ils ne sont pas provoqués à la riposte. Dans les Jazz-clubs, ils parlent entre eux tant qu'il y a de la musique. Lorsqu'elle s'arrête, ils ne disent plus rien. Toutefois, ils sont prêts à des contacts avec des adultes qui les intéressent. Ils semblent même les attendre...

*
**

Les experts réunis à Munich, avant de rechercher si l'on peut améliorer cette situation, se sont appliqués à en déterminer les causes. Qu'y a-t-il sous ces faits-icebergs ?

Ils ne se sont pas fait faute, naturellement, de dénoncer un certain nombre de facteurs probables, venant à l'esprit de chacun. *L'insécurité* générale de notre époque, si elle est rarement commentée par les jeunes, n'en est pas moins ressentie par eux. Elle est génératrice d'angoisse, qui tend à se décharger en agressivité.

L'autorité excessive des parents ou, beaucoup plus souvent de nos jours, leur *perte d'autorité* ont été de même évoquées. Selon un psychanalyste parisien, les deux types d'atmosphère familiale où évolue James DEAN dans *A l'Est d'Eden* et *La fureur de vivre* expliquent l'identification de tant de jeunes spectateurs, à travers le monde, à l'acteur aux

yeux tristes. Dans le premier film, le père montre une attitude froide, puritaine, lointaine; dans le second, il fait preuve d'une faiblesse ridicule : quand son fils, rejeté par son groupe d'amis, vient lui demander secours, il le trouve en tablier montant le petit déjeuner à sa femme. A l'écran, des millions de jeunes de ce demi siècle ont vu ainsi leur père. Or, on a rapporté à Munich cette formule assez inattendue venant d'Anna Freud, la fille du célèbre Viennois, au Congrès international de psychanalyse tenu à Paris en juillet 1957 : « Trop de liberté est aussi dangereux que pas de liberté ». L'immaturité affective de beaucoup d'adolescents peut avoir pour cause leur impossibilité d'admirer, de copier un père vraiment viril.

Les insuffisances de l'école, non seulement en classes et en maîtres, non seulement pour l'éducation de la personnalité des élèves, mais jusque dans ses *méthodes d'enseignement* par rapport à l'évolution si rapide des concepts, ont été considérées à la réunion comme un facteur d'inadaptation sociale; on y cita la phrase de Camus : *On apprend aux enfants à penser dans un monde déjà disparu.*

L'usine moderne supprime complètement la joie et la fierté chez le travailleur. Bientôt on ne trouvera plus un artisan capable de bâtir une table complète et de la contempler comme son œuvre. On rapporta ce dialogue d'enfants :

- Qu'est-ce qu'il fait, ton père ?
- Il est tourneur
- Il y a quelque chose qui tourne ?
- Je ne sais pas.

L'apprenti est déjà broyé, aliéné par la chaîne. Il ne connaît pas les efforts qui suivront le sien. On l'apprécie dans la mesure où son rendement est celui d'un homme. Doit-on s'étonner qu'il cherche ensuite des compensations dans des jouissances immédiates, des plaisirs à forme régressive, comme le « chahut », le rythme, la vitesse, la pétarade de moteurs, le vol ou « l'emprunt » de voitures, la lecture des « comics » ?

La civilisation tout entière est devenue mécanisée, aliénante pour l'individu. Dans un monde où il ne peut parvenir à se situer, où il est émotionnellement isolé, le jeune souffre de ce que le sociologue américain Erikson appelle une « crise d'identité ». Les psychiatres présents à la réunion n'ont pas manqué de comparer son désarroi à celui de l'hystérique, qui procède à des expériences audacieuses pour trouver ses limites, et à celui des déments précoces, des schizophrènes, qui *rationalisent* pour se protéger contre l'angoisse.

Plus l'organisation sociale est perfectionnée, moins l'être humain rencontre d'obstacles à vaincre. En Suède, contre quoi se révolter ? Le petit renne doit aller fort loin pour trouver un arbre où gratter ses bois !

D'ailleurs les jeunes ne savent plus en quoi ils peuvent croire, ce qu'il faut défendre ou démolir, quelles sont les valeurs méritant ce nom. En France, que peuvent-ils penser de l'Allemagne qui nous prête aujourd'hui des devises, ou de la guerre d'Algérie? En Allemagne, que peuvent-ils penser de l'armée, qui a été tour à tour interdite, puis réclamée par les vainqueurs? D'où leur méfiance, leur horreur du *baratin*, ce fosse plus large que jamais ouvert par eux devant les grandes personnes.

*
**

En abordant l'examen des remèdes possibles à cette situation, les experts n'ont pas manqué de reconnaître que les stimuli qui rejettent les jeunes à l'écart tiennent à la société elle-même. N'est-ce pas un signe de santé, et un gage d'espoir, que la génération montante se cabre contre la folie de ses aînés? Ne vaut-il pas mieux être hooligan ou Teddy boy qu'apathique, trop bien adapté? Le refus, en la circonstance, n'est-il pas plus constructif que la soumission?

Ceci dit, comme on ne peut espérer modifier soi-même le cours de la civilisation technique, comme on est réduit à souhaiter, derrière notamment Oppenheimer, que de l'excès même des inconvénients soufferts naissent des palliatifs, une nouvelle ère, peut-être une nouvelle morale, il faut bien s'ingénier à trouver des solutions au mal que l'on déplore. Comment aider cette *jeunesse brûlée* à ne pas demeurer froide, ironique, distante, à ne pas évoluer vers la délinquance ou la névrose.

Il est évidemment souhaitable d'entourer très tôt l'enfant, au sein de la famille, de la fermeté affective dont il a besoin. C'est également très tôt qu'il convient de dépister, de faire examiner et traiter ceux qui présentent des troubles du psychisme et de la conduite.

Plus tard, si la famille, si l'école, si le milieu de travail n'offrent pas à un enfant ou un adolescent vulnérables les conditions propices à son épanouissement, c'est en dehors qu'on peut le mieux lui proposer ce qui lui manque. On insiste beaucoup aujourd'hui sur l'importance, qui va devenir de plus en plus grande avec la prolongation de la scolarité et l'automatisation industrielle, des *loisirs* pour l'équilibre humain. C'est à travers les loisirs qu'on peut le plus aisément, tant que la sociologie n'éclairera pas la pédagogie parentale, scolaire, et de l'apprenti, fournir aux jeunes un appui bienfaisant.

Des tentatives ont réussi en divers lieux, à Paris notamment, pour pénétrer des bandes asociales et les diriger vers des objectifs acceptables. Mais ceci restera toujours exceptionnel et c'est l'ensemble de la jeunesse qu'il faut considérer. Tout un plan doit être établi en sa faveur.

Par exemple, les urbanistes imposent un certain nombre de garages pour les appartements à construire. Mais, en beaucoup d'endroits, ils ne se

préoccupent absolument pas des terrains de jeux. Tout au plus dessinent-ils, autour des maisons, des pelouses où il sera interdit de marcher. Pensent-ils aux enfants? Municipalités et organismes privés doivent pallier cette carence, lorsqu'elle est irréparable, en ménageant de tels terrains à une distance raisonnable des habitations, ainsi que des stades, des piscines, des salles de réunion pour les périodes de mauvais temps. A un éducateur qui les interrogeait, des jeunes réunis dans le couloir de la gare centrale de Munich répondirent : « Mais où voulez-vous qu'on aille? »

L'influence très heureuse des groupements sportifs et culturels, comme celle des mouvements de jeunesse, a été reconnue. Cependant on pense que nombre d'entre eux n'ont pas su évoluer en fonction des modes actuels de vie. Or, dans la civilisation radicalement nouvelle où nous sommes entrés, des méthodes tout à fait différentes de celles d'hier doivent être employées. Il faut consentir à ces organisations des crédits suffisants pour qu'elles obtiennent le concours de responsables qualifiés ayant le temps de se consacrer à leur recherche et à leur application.

D'autre part (est-ce à cause de la forme de plus en plus contractionnaire de notre univers?), les jeunes semblent témoigner maintenant une certaine désaffection pour les vastes associations fortement hiérarchisées. Comme on reconnaît que la personnalité ne peut bien s'affermir qu'au sein d'un petit groupe, on a préconisé un appui moral et financier aux *clubs* qui se sont fondés spontanément. On a souhaité aussi la création de nombreux autres du même genre, s'appuyant le plus possible sur le quartier, avec la collaboration des adultes *sympathiques* y vivant et désirant leur apporter leur concours.

Pour combattre sa *crise d'identité*, il faut aider le jeune à se situer par rapport au monde. Quoiqu'il puisse paraître dangereux d'aiguïser son esprit critique, puisque cela peut aboutir à aggraver son désarroi, on a convenu qu'il fallait sans conteste lui fournir une culture lui permettant de fortifier son jugement et ses réactions personnelles.

Dans de tels groupes auxquels on est fier d'appartenir, l'initiative, le goût des responsabilités, l'auto-gestion des membres doivent être évidemment favorisées. Mais la présence d'adultes acceptés par eux, capables d'orienter leurs efforts, en mesure de leur suggérer des occasions d'agir dignes de leur besoin de prestige, capables de les écouter plus que désireux de leur faire des sermons, prêts à se mêler à leurs activités s'ils le demandent, bref le concours de véritables *amis* plus âgés est apparu également souhaitable. Des travailleurs sociaux simples et francs, ne jouant pas aux psychologues, doivent pouvoir tirer les adolescents de l'anonymat et de l'angoisse, faire d'eux des personnes aptes à discuter, à résister aux pressions de la propagande, de la publicité, de tous les moyens audio-visuels risquant d'anéantir l'individu.

Mais ces responsables de jeunes doivent être choisis avec rigueur et formés à cet effet. Ils doivent voir leur vraie place dans la communauté alors qu'ils s'en croient trop souvent le centre. Ils doivent « penser » leur

organisation non seulement en fonction des membres qui y restent, mais de ceux qui en partent. Ils doivent savoir établir des programmes donnant une éducation progressive, et les renouveler fréquemment. Toute une nouvelle fonction *d'éducateur social* est ainsi à instituer, face aux formes nouvelles de la civilisation. La crise de la société, l'accélération de ses changements l'imposent. Ces adultes ne peuvent plus, certes, prétendre guider les jeunes comme hier. Mais ils peuvent les accompagner sur les nouveaux chemins ouverts.

Parallèlement à leur action, ils devront veiller à ne pas aggraver la coupure qui sépare l'enfant de ses parents. De ceux-ci, la vulgarisation des conceptions éducatives modernes a fait trop souvent des coupables, des inquiets, démissionnant de leur rôle par crainte de mal faire. Il convient d'essayer de les remettre sur leur piédestal, de les aider plutôt que de vouloir se substituer entièrement à eux.

Et comme tout se termine aujourd'hui, non plus par une chanson mais par une enquête, les experts réunis à Munich ont demandé à l'U.N.E.S.C.O. d'en entreprendre une portant sur les trois points suivants : la formation de la conscience morale dans les différentes classes sociales ; l'image de l'homme dans la pensée de la jeunesse actuelle ; la personnalité souhaitable, la formation et les méthodes de travail des animateurs de groupes d'enfants et d'adolescents.

« Nous qui fûmes pour la plupart des jeunes inadaptés, ont-ils conclu, serons bien intéressés de connaître les travaux des anciens Halbs-tarken qui prendront notre place autour de cette table dans dix ou vingt ans »

L'ACCUEIL FAIT AUX JEUNES PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE ACTUELLE

par M. A. SAUVY

Il est nécessaire de réfléchir de temps en temps, aux divers problèmes qui nous préoccupent, les uns et les autres, en partant de larges perspectives. Le très remarquable exposé fait par M. SAUVY lors de la conférence inaugurale du cycle Méridien de 1958, permettra à nos lecteurs une telle réflexion ; c'est pourquoi nous nous réjouissons que l'auteur ait bien voulu autoriser la publication des notes, ci-après, prises au cours de la conférence.

DANS une Société ancienne, il n'y avait pas de problème de la jeunesse parce que tout se passait à l'intérieur de la famille ; les familles étaient du reste pour la plupart paysannes, de sorte que la Société n'avait guère à se préoccuper des jeunes. Mais tout a changé. Nous allons vite, surtout quand nous parcourons par la pensée le chemin fait en trois ou quatre générations.

La grande famille s'est disloquée, et il est resté seulement la famille conjugale. C'est elle qui a dû tout porter ; c'est elle qui a dû porter le poids de la jeunesse, les charges de la jeunesse, l'éducation, l'élevage etc., et tout cela pour des hommes qui désormais lui échappaient dès qu'ils étaient parvenus à leur majorité. Et alors l'organe s'est atrophié et ce fut particulièrement sensible en France.

Si nous voulons bien juger notre époque et la juger avec le prolongement sur l'avenir, nous devons prendre d'abord du recul, comme le sauteur en longueur qui s'en va quelques mètres en arrière pour pouvoir se projeter davantage en avant. Nous allons retourner un peu en arrière pour suivre la grande ligne de l'histoire.

Je vais donc en quelques minutes décrire l'histoire de la France dans les temps modernes d'une façon bien différente des manuels d'aujourd'hui.

Au cours du 18^e siècle, il y avait un parallélisme dans le développement des Pays d'Europe Occidentale.

Tout allait à peu près de pair : évolution sociale, politique, industrie, médecine, etc., à quelques années près. Tout sauf sur un point et pour un seul Pays : c'est que cent ans avant les autres, les Français ont réduit le nombre de leurs enfants, donc leur jeunesse. Et cela au moment même où se

donnait le départ de la grande course à l'expansion mondiale. Toute la marche de la France est depuis influencée par cet événement capital qui s'est produit à la fin du 18^e siècle.

Voilà ce qui apparaîtra aux historiens avec le recul, mais ce que nous devons saisir dès maintenant. Sur le plan économique, on pouvait peut être s'attendre à des avantages pour les Français qui s'affranchissaient ainsi d'une charge que supportaient les autres. Un enfant pour le former, cela demande quatre ans de travail environ, quatre ans pleins de travail, plus tout ce que la Société doit faire pour l'équipement en matière d'école, d'usine etc., instruments de travail. De sorte que celui qui aurait fait un calcul très matériel, à intérêts composés aurait dit « mais la France va être devant un pactole de richesses. Pendant que les autres pays s'épuisent à élever de nouveaux enfants, à construire des écoles péniblement, la France va pouvoir améliorer son outillage, et se trouver à la tête du progrès d'ici un siècle ». Or, au début du 20^e siècle, avant la guerre de 1914, on ne trouvait aucune supériorité de ce genre, ce pactole n'a jamais été trouvé.

Qu'est-ce qui s'est passé ? Eh bien, il s'est passé une multitude de gaspillages ; nous n'avons même pas, nos parents n'ont même pas profité de cette période parce qu'ils ont perdu ce qu'ils gagnaient au fur et à mesure. La grande cause, c'est que l'esprit d'entreprise a manqué. Cela se voit particulièrement sur une terre bénie par les dieux et maudite par les hommes de cette époque là, tout au moins, la Gascogne, qui était promise par tous les auteurs à un avenir magnifique et qui a dépéri pendant tout le 19^e siècle.

C'était la province la plus stérile. Qu'est-ce qui lui a manqué pour faire une province extrêmement riche ? Il lui a manqué les fameux cadets de la chanson.

Certes, une partie de ces sommes que le Français croyait avoir gagnées d'une façon rapace sur l'élevage de ces enfants qu'il avait refusés, une partie de ces sommes a été placée financièrement, ou cela a été une épargne de rentiers c'est-à-dire de gens qui ne croient pas à l'avenir parce qu'ils ne croient pas à la jeunesse. Cela a été placé en fonds d'Etats étrangers, au Brésil, Chine, Mexique. Eh bien ceux qui ne croient pas à l'avenir, celui-ci le leur rend bien. Ceux qui ne croient pas à la jeunesse sont condamnés à la décadence par tous les moyens. Tout cela s'est volatilisé. Pour n'avoir pas voulu investir en hommes, la France a permis aux autres d'investir et d'élever leurs enfants.

Il y a des hommes qui maintenant encore contestent ce fait en disant : « Cela a été une malchance. Si la France ; au lieu d'investir dans ces pays étrangers, avait investi chez elle et outre-mer, elle aurait eu une très belle destinée ». Mais c'est là qu'est l'erreur totale : c'est qu'un pays, qui ne croit pas à l'avenir, ne peut pas investir ; il est obligé d'avoir une mentalité de rentier et toute son épargne est fatalement compromise et vouée à la destruction.

Nous sommes arrivés à la guerre de 1914 en quelque sorte sur une vitesse acquise. On pensait toujours la France est l'égale de l'Allemagne cela se disait depuis un siècle et ce n'était plus vrai, parce que les jeunes n'étaient plus les mêmes. Et le grand Etat Major français a été surpris, nous pouvons maintenant être surpris de sa surprise, surpris de s'apercevoir que tous les corps d'armée allemands étaient doublés d'un corps de réserve. Cela se lisait avec éloquence sur les statistiques de naissances des années 1880 à 1890.

Mais alors la France qui se trouvait prise dans cette lutte, et dans cette lutte trop forte pour elle, s'est acharnée, a tenu à absolument l'emporter parce que pour elle c'était une question de vie ou de mort, elle a lutté de toutes ses forces et surtout de tous ses nerfs et finalement elle y a laissé ses nerfs et son énergie, comme un athlète qui reste dans une course, dont le ressort est brisé.

Lorsque EISENHOWER a débarqué en Sicile, en 1943, il a dans un ordre du jour à ses troupes, dit : « Moi je saurai ménager votre sang ; si la France a perdu la guerre en 1940, ou plutôt si elle a refusé de la faire, c'est parce qu'elle s'était épuisée dans la guerre précédente et qu'elle n'avait pas suffisamment ménagé ses hommes. Moi je le saurai ».

De sorte que vue rétrospectivement, cette époque 1919-1940, qu'on appelle aujourd'hui « l'entre deux guerres », et que l'on n'appelait pas naturellement ainsi de son temps, n'apparaît que comme une longue marche au massacre. En 1939, s'est produit un grand événement : ce grand événement ce ne fut pas la guerre, parce que la guerre était écrite à la date près. Cet événement ce fut le Code de la Famille et l'aide pour la première fois donnée à la jeunesse. Jusque là, il y avait bien eu des signaux d'alarme de gens qui disaient : « Mais où va la France ? Elle va à une décadence certaine ». Il y avait deux arguments « massue » pour répondre à ces personnes qui donnaient l'alarme. Le premier on le connaît bien : c'est, « il n'y a pas d'argent » ; le second qui est plus subtile disait : « oui, vous avez raison il faudra faire quelque chose, mais ce n'est pas le moment ». Il y a eu après la première guerre la période de reconstruction ; et puis il y a eu la période d'inflation alors on dit « ce n'est pas le moment », quand la monnaie sera rétablie, on pourra y penser ; puis il y a eu la grande crise, et puis il y a eu HITLER. Il y a toujours eu quelque chose qui faisait dire « ce n'est pas le moment ».

Et en juillet 1939, est-ce que vous croyez que c'était bien le moment ? Parce que en admettant même que ces mesures en faveur de la Famille fussent efficaces, ce dont beaucoup de personnes doutaient à l'époque, tous ces bébés ne pouvaient être d'aucune utilité pour la France qui roulait vers le drame. Il existe, nous dit Julien BENDA, une certaine conscience collective dans un groupe ou dans une Nation, conscience collective qui est transcendante aux individus, qui échappe aux individus de ce groupe. Et les chefs eux-mêmes qui prennent les mesures, n'apprécient pas nécessairement en pleine conscience la portée de leurs gestes et, dans une certaine mesure, ils sont les instruments du destin. On peut en discuter. En tous cas, bien que j'aie approché

les deux hommes qui tenaient nos destinées en mains, à ce moment, DALADIER et Paul RAYNAUD, je ne peux que hasarder des explications sur ce qui s'est passé dans leur esprit.

Ces deux hommes ont eu l'impression, le sentiment, la sensation, comme vous voudrez, que le Pays allait à l'abattoir. Et alors devant cet abîme, ce désastre qu'ils sentaient venir, ils ont jugé nécessaire de jeter le germe d'une nouvelle France, au moment où l'ancienne allait sombrer.

Certes, sur des événements aussi dramatiques et aussi mal décantés, on peut proposer d'autres explications. Mais celle-ci trouve cependant d'étranges confirmations. En juin 1940, vous voyez l'époque, a été créé le Ministère de la Famille. Deux ans plus tôt, une telle création eut semblée extravagante. Personne n'avait envie de sourire à ce moment ; je le revois encore ce Ministre de la Famille, Monsieur PERNOT dans Tours bombardé ; il était bien incapable d'aider, à ce moment, les familles qui fuyaient sur les routes. Mais cette création avait une valeur symbolique.

Elle signifiait que la France ne s'abandonnait pas et faisait confiance à une France nouvelle. Une autre confirmation ; c'est que tous les gouvernements successifs, et nous en avons eu et des bien différents, PETAIN, de GAULLE, le tri-partisme etc. tous ont poussé dans la même direction, jusqu'au moment où le Code de la Famille a été parachevé par la loi de Sécurité Sociale. C'est cela une conscience collective.

Aujourd'hui, la semence a été jetée et elle a germé. Les jeunes sont là. Les générations nées depuis 1946, sont de 30 à 40 % supérieures à celles d'avant la guerre. Et déjà ceux qui ne croyaient pas à cette possibilité de résurrection, disent aujourd'hui que c'est trop.

Il faut bien dire que ce qui nous arrive, c'est la première fois que cela arrive dans l'histoire du monde. Déjà d'autres pays avaient été sur la pente : la Grèce, Rome. Auguste avait bien vu le problème, il avait bien vu le danger. Il avait essayé de faire des lois. Il les avait même promulguées. Elles ont été appliquées inégalement, sans succès en tout cas et Rome, comme la Grèce, a suivi le toboggan. Par conséquent, là où la Grèce et Rome et d'autres encore ont échoué, la France est le premier pays à le réussir. La France repousse ; elle rebondit, mais elle ne le sait pas et c'est là tout le drame.

Il y a d'abord ceux qui disent « *il y a trop de jeunes, trop de jeunesse* ». C'est une erreur que je peux qualifier de sentimentale parce qu'ils n'ont absolument réfléchi à rien. Il est bien évident qu'il ne faut pas souhaiter ni préconiser n'importe quelle croissance. Nous ne souhaitons pas le sort de l'Inde ou de l'Egypte qui sont étouffées par leur propre exubérance. Il n'est pas question de cela en France et actuellement les familles une fois achevées, au rythme actuel, n'ont même pas deux enfants et demi en moyenne. Alors on ne peut pas dire que c'est excessif.

En réalité, si nous souffrons de cette croissance, c'est parce que nous n'y sommes pas habitués. Si elle nous effraie, c'est parce que toutes nos insti-

tutions ont été constituées, formées dans la stagnation. Et pendant un siècle de stagnation, elles se sont rouillées, elles n'ont aucune habitude de l'épanouissement, de l'évolution. De sorte que le peuple des croisades, de l'encyclopédie et de la révolution a momentanément perdu le secret de la croissance, le goût et l'esprit de création. Les branches de l'arbre sont jeunes, mais l'esprit est vieux.

Un siècle de stagnation cela marque un peuple. La pyramide des âges, il y a quelques années, tournait à la meule de paille et promettait une décadence accélérée. La pyramide des âges actuels repousse par la base.

Le drame, c'est que nous sommes marqués par un siècle de vieillissement. Du haut de cette pyramide un siècle de vieillissement nous accable et du bas de cette pyramide, douze ans de rajeunissement nous promettent.

Ce vieillissement se traduit en général par un manque de confiance en l'avenir et par une optique pessimiste, par la peur du progrès et de tout ce qui peut nous arriver de bien.

C'est dans ces circonstances que nous devons faire accueil aux jeunes. Accueillir les jeunes, ce n'est pas seulement les faire naître, ce n'est pas seulement réduire un petit peu le handicap des pères de famille, ceux que PEGUY appelait les grands aventuriers du monde moderne. C'est aussi faire à ces jeunes une place dans la Société. C'est ouvrir le cercle pour eux. Comme ils sont plus nombreux, il faut élargir le cadre ; faire une France plus grande, plus large, plus riche de biens et d'idées. Seulement voilà : nous ne savons pas grandir.

Cela a commencé il y a déjà quelques temps. Cela a commencé avec la manie de la protection. Cela a commencé par MELINNE (?) qui a assoupi l'agriculture pour un demi-siècle, ou d'avantage. Et puis se sont fondées des protections de plus en plus fortes à ceux qui sont déjà en place. Nous sommes un pays qui regorge de statuts, (statut cela vient du latin *stare*). Nous avons le statut de la meunerie, le statut de l'alcool, nous avons des quantités de statuts qui sont faits pour arrêter les choses, pour arrêter le progrès. C'est à penser qu'il faudrait créer un statut des statuts parce que l'on serait sûr que l'on n'en ferait plus !

Nous avons un souci de sécurité certes très compréhensible, très légitime, mais qui nous pousse à redouter quelque aléa que ce soit. Et nous voudrions, tout au moins une partie de la France ayant la nostalgie du passé, revenir comme avant. Et c'est ainsi que l'on a créé ce mythe stupide de la belle époque, une belle époque où les hommes travaillaient soixante heures sans Sécurité Sociale, où il y avait cent mille vagabonds dans Paris.

Mais on a créé ce mythe, et bien des jeunes français s'imaginent qu'à l'époque 1900 tout se passait en quelques chansons et danses autour de la place Blanche. Pourquoi avons-nous cette maladie du vieillissement plus qu'en d'autres pays, plus qu'en Allemagne, en Angleterre, en Suisse ? Parce que notre vieillissement est déjà ancien. Ce n'est pas la faute de nos hommes politiques qui ne sont pas plus mauvais que d'autres (pourquoi le seraient-ils ?).

Ils font des fautes, mais à l'intérieur d'un cadre, d'un système que nous leur imposons. Dès qu'ils sont au pouvoir, au « volant », il y a quelqu'un qui leur prend le bras droit, l'autre le bras gauche, un autre saisit la tête, sans compter les conseils qui pleuvent de tous côtés, voire les menaces. Que ferait dans ces conditions le meilleur pilote, le meilleur conducteur ? Or ces réactions sur le pouvoir ou contre le pouvoir sont presque toujours conservatrices et dans le plus mauvais sens du mot. Ce sont ceux qui entendent rénover et lutter contre la masse des privilèges qui sont les plus mal vus et ce ne sont pas en général ceux-là que l'on voit dans les antichambres. C'est cela l'affaiblissement de l'Etat, c'est une marque de vieillissement. L'accueil aux jeunes, en dehors du discours officiel ou d'hymnes à la jeunesse, doit avoir une forme concrète, qui s'exprime de trois façons : il faut des écoles, des logements et des emplois.

Le problème des écoles a été manqué. Et cela malgré des prévisions formelles. A l'institut démographique, nous avons fait des prévisions d'ailleurs extrêmement faciles, du jour où les naissances ont remonté on savait bien que six ans plus tard ces enfants se présenteraient devant les écoles ; et nous avons fait des prévisions d'effectifs scolaires en nous imaginant naïvement qu'une fois ces prévisions publiées, tout cela allait se mettre à fermenter au Ministère des Finances, à l'Education Nationale pour construire des écoles. Et puis il n'y a rien eu, l'on n'a rien vu fermenter. Nous avons recommencé en 1949 et encore on n'a rien vu. Et il a fallu attendre l'année 1951 pour que l'on crée une commission chargée des problèmes de constructions scolaires. Il y avait cinq ans de retard. Depuis ce moment nous n'avons jamais rattrapé le retard. Nous courons après. Nous continuerons à courir et nous ne le rattraperons pas avant très longtemps parce que à la croissance démographique, s'ajoute le phénomène de la scolarisation qui est un phénomène heureux mais qui crée des besoins auxquels nous sommes maintenant dans l'incapacité de satisfaire convenablement, tout cela parce que nous n'avons pas pris le départ au bon moment.

Le problème des logements nous ne l'avons pas encore réussi et nous prenons des mesures exactement inverses de celles qu'il faudrait pour assurer des logements aux jeunes. D'ici sept ou huit ans, il va y avoir une vague de mariage et rien n'est préparé pour la recevoir.

La politique du logement actuel consiste à laisser le plus possible les hommes en place, là où ils sont. C'est une politique conservatrice alors qu'il nous faudrait une politique de création et de construction. En outre, nous sommes par notre vieillissement voués à des formules anciennes. Nous avons le premier architecte du monde, que l'on appelle dans tous les pays du monde entier et nous ne savons pas l'utiliser. Il travaille dans tous les pays, excepté en France. Et puis il y a le problème des emplois. Nous risquons aussi, si nous ne faisons pas le nécessaire, de le manquer. Cependant il est plus facile à résoudre, pour peu que l'on ait le courage d'ouvrir les yeux. Tout le monde a intérêt à cet accueil aux jeunes, cela va de soi. Ceux qui ont de vingt à quarante ans, ce sont leurs enfants ; et ceux qui en ont quarante ou davantage, ce sont eux qui ont intérêt à ce qu'il y ait des jeunes

pour assurer leur vieillesse, parce que les retraites, les rentes, les fermages, les coupons, cela n'a aucune valeur, ce n'est qu'une valeur de convention, ce qui compte c'est la richesse produite. De sorte que les classes fortes ont douze ans et il reste très peu de temps pour préparer leur accueil. Et du reste les « jeunes âgés », si je puis dire, ceux qui ont plus de douze ans, entre douze et vingt-cinq ans, ces classes ne sont pas moins intéressantes parce qu'elles doivent assurer la transition. Et elles aussi ont besoin d'écoles, de logements, d'emplois, car il y a un grand retard à combler. D'ici 1970, il doit y avoir en France deux millions de personnes actives en plus, deux millions d'emplois. Il ne s'agit pas de créer des emplois comme on crée des emplois de fonctionnaires ; il s'agit d'avoir une politique d'expansion suffisamment habile, énergique, novatrice, pour que les emplois se multiplient. Mais alors avec notre esprit de vieux, de vieillesse, nous nous lamentons, nous nous disons : « Ces jeunes, nous ne pourrions jamais les caser. Il y a l'automatisation qui va priver les ouvriers de travail, il y a le progrès, la terre qui va expulser les paysans » etc. C'est une optique étroite et absurde qui est basée uniquement sur ce que l'on voit et non sur ce que l'on ne voit pas. Or l'avenir, c'est ce que l'on ne voit pas.

Jamais dans le développement on a su à l'avance ce qui se passerait exactement. En 1820, si on avait demandé aux meilleurs techniciens de France ou d'Angleterre comment la population future travaillerait ils auraient peut-être fait des prévisions mais ils n'auraient peut-être pas prévu les chemins de fer qui occupaient trente ans après, deux ou trois cents mille personnes dans chaque pays. En 1880, ces mêmes experts n'auraient pas prévus d'avantage l'automobile, etc.

Si l'on veut planifier, alors naturellement il est facile de prévoir. Si les français acceptaient que l'on planifie, et d'une planification encore plus rigide qu'en Union Soviétique, qui assigne à chacun une place, tout le monde est fonctionnaire, alors cela serait possible. Seulement les français sont des gens terribles : ils voudraient à la fois qu'on leur indique leur voie, mais en même temps que l'on ne leur impose aucune contrainte. Cela paraît impossible. Eh bien cependant, c'est moins impossible que cela le paraît.

Il serait très difficile d'indiquer la voie dans un pays comme les Etats-Unis, parce que ce pays est déjà en avant-garde et qu'il ne sait pas très bien quelle est la route future. Mais nous, nous sommes en retard. C'est humiliant pour notre amour-propre national, mais l'avantage d'être en retard, c'est que l'on peut le combler, c'est que la route est mieux tracée. Et en outre nous avons une bien meilleure connaissance des faits qu'il y a un siècle ou un demi-siècle, de sorte que, sans indiquer à chacun le chemin qu'il doit suivre, nous pouvons donner une ligne générale et montrer que cette ligne générale est fertile et doit pouvoir donner largement des emplois à tous les français.

Il y a vingt ans, on désespérait et l'on disait que ce n'était pas possible d'augmenter les emplois, alors il fallait réduire la durée du travail, mettre tout le monde à la retraite etc. C'était des contre-remèdes et les événements ont infligé le plus cinglant démenti à ces pessimistes. Laissons même les

Etats-Unis qui ont douze millions d'emplois de plus qu'avant la guerre ; laissons même l'Angleterre qui était au désespoir avant la guerre, qui avait deux millions de chômeurs, et qui disait : « *Dans cette île anglaise on ne peut donner plus de travail qu'il n'y en a. Il faudra recourir à l'émigration* ». Eh bien ! les deux millions de chômeurs ont été résorbés et en plus la population active a augmenté de trois millions, ce qui fait cinq millions de personnes au travail en plus en vingt ans. Puis, il y a l'expérience de l'Allemagne que les Français devraient connaître. Vous savez qu'avant guerre, HITLER remplissait le monde de ses cris sur l'espace vital. Selon lui, l'Allemagne manquait de place, manquait d'espace ; c'est à cause de cela qu'elle avait du chômage, et bien des personnes, qui cependant n'étaient pas nazis, disaient : « *oui, c'est vrai, ces pauvres allemands on a eu bien tort de leur enlever leurs colonies, cela leur donnait des débouchés* ». Essayez de proposer à Monsieur ADENAUER maintenant, de lui rendre le Cameroun et le Togo ; vous verrez comme il vous recevra ! Toujours est-il que HITLER n'a pas récupéré de colonies, n'a pas conquis l'Ukraine, et loin de faire des conquêtes, l'Allemagne s'est trouvée réduite dans un espace beaucoup plus petit. Dans l'espace actuel de l'Allemagne fédérale, il y a dix millions d'habitants de plus. Devant ce désastre pour l'Allemagne, les autorités alliées, MORGENTHAU, Secrétaire d'Etat aux Etats-Unis, notamment, disaient il n'y a qu'une solution pour les Allemands : c'est la pasteurisation..., ils vont revenir à l'état pasteur, ce qui était déjà une première erreur grossière, et que commettent bien des français. C'est imaginer que le progrès technique crée le chômage et que la régression technique crée des emplois. Au stade pastoral, il faudrait beaucoup plus d'espace au contraire et l'on ne pourrait nourrir que très peu d'habitants dans le territoire de l'Allemagne fédérale. En tous cas, supposons que le mot ait été mal choisi, et que MORGENTHAU voulait simplement que les Allemands reviennent à la terre.

Eh bien ! ces dix millions d'Allemands qui sont entrés, ayant cinq millions de personnes en âge d'activité, auraient dû théoriquement retrouver les six millions de chômeurs d'avant-guerre, plus cinq millions de nouveaux : cela faisait onze millions de chômeurs. Eh bien non ! ces cinq millions de personnes ont été intégrées aujourd'hui.

Qui l'a prévu ? Personne, même pas les optimistes. Mais le fait est là. Seulement le cœur ne croit rien, ou plutôt il croit à sa croyance et il refuse les évidences. Pourquoi les Allemands ont-ils réussi à intégrer cinq millions de personnes ? Parce que c'étaient des hommes suffisamment qualifiés, formés et instruits. S'il était entré en Allemagne cinq millions de manœuvres, il y aurait maintenant cinq millions de chômeurs. Et attention, Monsieur MORGENTHAU, la population agricole n'a pas augmenté d'une unité, elle a même diminué. Ces cinq millions de personnes ont été réparties : quatre millions dans l'industrie et un million dans le commerce et la fonction publique.

Nous voyons, d'après tous les exemples du monde, que l'avenir est dans la science et dans la technique. On l'a dit, certes, on l'a redit, mais on n'a pas suivi les paroles. Notre retard est tel en cette matière que quels que soient nos efforts, ils seront encore insuffisants. En tous cas, dans les seules

industries d'électronique, de mécanique de précision, de constructions mécaniques et de chimie, les Allemands ont trouvé un million six cent mille emplois. Mais toutes ces personnes qui travaillent en mécanique ou en chimie, ont besoin de banquiers pour leurs affaires, de commerces et d'hôtels pour leurs vacances. Ils paient des impôts en plus qui permettent de payer plus d'instituteurs, de professeurs, de postiers, etc.

On s'est demandé ce que pouvait donner comme « effet de boule de neige » ou de « multiplicateur », pour employer l'expression à la mode, la création d'une nouvelle industrie. On s'est dit : cela doit faire travailler plus de monde car il y a tout le travail indirect autour de l'industrie. On se l'est demandé, mais on n'a pas encore trouvé la solution correcte. Les américains pensent l'avoir trouvée. Témoin cette citation que j'emprunte à une revue américaine : *« L'installation d'une nouvelle industrie, employant cent cinquante travailleurs, aurait pour conséquence d'amener un total d'investissements directs de l'ordre de deux cent mille dollars, et représenterait cinq cent mille dollars de traitements et salaires. Elle fournirait l'essentiel de la clientèle à trente-trois magasins de détail, provoquerait l'établissement d'une école de trente-trois locaux avec dix-huit professeurs et assurerait la subsistance d'un millier de personnes. Cette usine donnerait lieu au service et à l'entretien de quatre cent cinquante voitures, procurerait une recette de deux cent mille dollars aux chemins de fer, un courant d'affaires à vingt-quatre personnes de professions libérales. Son assiette taxable serait de deux millions et demi de dollars. Elle provoquerait un courant d'achats en produits agricoles de trois cent cinquante mille dollars et en produits industriels de un million et demi de dollars »*. Je cite des chiffres non pas pour que vous les reteniez, ni même pour que vous les croyez, mais simplement pour montrer un état d'esprit. Les gens qui ont écrit cela ont un esprit de conquérant.

Au sujet de l'accueil aux jeunes, bien des français s'inquiètent et s'alarment. Leur inquiétude est juste, normale, c'est un devoir. Mais pour l'alarme, je dis « NON », sous l'importante réserve suivante : nous avons toutes les conditions matérielles de réussite. Nous n'avons pas encore les conditions morales. Je m'explique : dans ce territoire de la France qui est d'une richesse très satisfaisante, vivent soixante-dix-huit habitants dans un kilomètre carré. En Suisse, où un quart du territoire est en glaciers, un autre quart en rochers, qui n'a pas d'accès à la mer, qui n'a pas de mines, qui n'a pas de charbon, vivent cent quinze habitants au kilomètre carré avec un revenu plus élevé que le nôtre. En Hollande, trois cent cinquante habitants au kilomètre carré : quatre fois et demie plus que chez nous. Nous pourrions facilement doubler notre population sans être saturés. Mais pour doubler au rythme actuel, il nous faudrait cent ans, et pour arriver à la densité de la Suisse il nous faudrait cinquante ans. Par conséquent, nous voyons bien que nous n'avons aucun risque quelconque de saturation. Certes, il y a une réserve que l'on a souvent faite, c'est l'énergie motrice. Et là, nous pouvons dénoncer une insuffisance de la politique ; on a fait des autoroutes avant de faire des forages, on a freiné les constructions de barrages électriques et retardé l'atome.

Mais enfin l'effort essentiel est maintenant commencé. Et du reste, voilà que le gaz s'échappe de notre sol. C'est la grande affaire du gaz de Lacq. Elle est intéressante par les réactions psychologiques qu'elle a données.

Quelle a été la réaction initiale. Je me rapporte à quelques années ; au lieu d'illuminer dans l'allégresse, au début c'était la peur. Lorsque l'on a parlé de soixante milliards de réserve, nous dit Monsieur Pierre SIMON, Président d'honneur de l'E.D.F., les milieux pétroliers et énergétiques commencèrent à s'inquiéter, chacun songeant à protéger ses petits. Et puis ce fut l'ennui du souffre. L'ennui du souffre, ce n'est pas qu'il y avait du souffre dans le gaz, l'ennui, c'est que l'on a réussi à l'enlever du gaz et on se disait : qu'allons-nous faire de ce produit qui dépasse la consommation nationale ? Et je lis d'ailleurs dans un journal tout récent, octobre 1957 : « *la S.N.P.A. produira en 1962, un million deux cent mille tonnes de souffre par an. Au delà l'écoulement de ce produit semble difficile si l'on ne veut pas dégrader le marché international du souffre* ». Eh bien ! mon Dieu, dégradons-le !...

Et puis les soixante milliards de réserves sont devenus deux cent milliards, et puis trois cent milliards et quatre cent milliards en attendant mieux. Et la grande peur a fait place à la grande compétition nationale au Parlement, à celui qui aura le plus gros « tuyau ». Le perturbateur initial est devenu « Père Noël ». En fait à condition que nous fassions en électricité, en forage et en énergie atomique l'effort suffisant, nous sommes mieux placés que d'autre pays. Et nous allons devenir au contraire, un pays avec des ressources énergétiques. De sorte que les deux choses qui nous manquaient jusqu'ici dans le développement, l'énergie motrice et la jeunesse, nous allons les avoir toutes les deux.

Seulement pour le moment, nous nous comportons comme un pays sous-développé ; nous exportons nos produits bruts pour les racheter fabriqués par d'autres. Or, un kilo de minerai de fer, cela vaut 1,50 f, un kilo d'acier 40 f et un kilo de machines électriques 1.100 f. Alors ceux qui, comme la Suisse, achètent de l'acier à 40 f et le revendent à 1.100 f, ayant travaillé dessus, ont beaucoup d'emplois pour leur jeunesse ; et nous, en exportant des produits bruts, nous laissons partir des emplois possibles pour notre jeunesse.

Si les deux cent milliards d'acier brut que nous exportons étaient œuvrés chez nous, ils deviendraient quatre mille milliards de francs, et du travail pour six millions de personnes ; beaucoup plus qu'il ne nous en faut. Bref, les conditions matérielles sont surabondantes. Mais les conditions morales sont beaucoup moins bonnes. Je vous ai parlé du vieillissement, je vais vous donner des exemples. Entendons-nous bien : je me place à l'intérieur du capitalisme. Je comprends très bien l'attitude des gens qui disent : « *notre régime n'est pas bon, notre gouvernement n'est pas bon, notre système n'est pas bon etc. Je vais attendre.* » Attendre quoi ? Attendre d'avoir un autre système. Nous aurons des élections en 1961 et les jeunes n'attendent pas. Nous n'avons pas le droit d'attendre, il faut prendre le régime tel qu'il est, avec ses défauts et marcher quand même. Cela ne veut pas dire que l'on ne puisse être

partisans de grandes réformes, or je le suis, mais nous devons tout de même nous mettre à l'intérieur de ce que nous avons et en tirer le meilleur parti possible.

Les luttes sociales sont très admissibles à condition qu'elles se fassent toujours en regardant en avant. Et le vieillissement nous inspire une peur terrible de la productivité et du progrès technique. La productivité est toujours bénie dans les discours officiels, mais c'est un peu comme la divinité, la déesse que l'on célèbre le matin à l'office pour pouvoir mieux la faire bafouer le soir. Quand il y a deux optiques, quand il y a quelque chose qui semble en excédent par rapport à autre chose, nous prenons toujours l'optique malthusienne et nous voulons toujours ramener l'égalité vers le bas en disant qu'il y a trop, alors qu'il n'y a pas assez.

Le malthusianisme économique, je vais vous le dépeindre, mieux qu'avec des discours, avec une petite histoire qui n'est pas du tout spirituelle, qui a fait rire nos pères, mais qui maintenant ne nous fait plus rire et est assez instructive.

— « C'est l'Anglais qui est dans une auberge (à ce moment l'Anglais tenait la place qu'a occupée plus tard Marius ou Marie-Chantal) et il y a une table d'hôte où sept ou huit personnes sont attablées. L'hôtesse apporte un poulet un peu étique. L'Anglais regarde la table et dit : « Que de monde ! Que de monde ! ». C'était un malthusien. S'il n'avait pas été malthusien, il aurait dit : « Apportez un second poulet ».

Mais nous avons toujours l'optique malthusienne. Nous sommes le pays qui risque le moins le chômage au monde entier et nous sommes en même temps celui qui en a le plus peur. Où sont les chômeurs ? Nous croyons aussi que le chômage vient de l'industrie. Il vient du progrès industriel, tout cela parce qu'il y a eu avant la guerre une crise aiguë comme nous n'en reverrons plus.

Les chômeurs c'est dans les économies agricoles qu'on les trouve, en Egypte et au Pakistan. Alors vous les trouvez dès l'arrivée à l'aéroport, où il y a deux cents personnes pour vous porter votre valise ; partout ailleurs, vous trouvez des personnes qui n'ont rien à faire. Seulement, elles ne sont pas inscrites dans des statistiques, elles ne sont pas secourues, elles ne sont pas enregistrées, de sorte que l'on ne les compte pas. Mais c'est là qu'il y a du chômage. Je vous ai parlé de la Suisse. Au 17^e siècle elle était aussi au stade du paysannat et à ce moment là elle n'avait que deux millions d'habitants et les Suisses parlaient. Ils parlaient comme soldats pour s'engager parce qu'ils n'avaient aucun moyen de travailler chez eux. Et maintenant qu'ils ont de l'industrie, qu'ils ont du progrès, ils sont cinq millions de personnes sur le même territoire et ils appellent des Italiens parce qu'ils manquent de main-d'œuvre.

Notre politique du logement, je vous en ai déjà dit deux mots, est tout à fait déplorable ; elle est faite absolument à contre-sens, elle est protectrice et rien de plus, elle n'est pas créatrice, elle écrase peu à peu le sous-prolétariat qu'elle élimine des logements et, en particulier, les familles jeunes

puisque toutes les places sont prises. Les jeunes sont la plupart en meublé ou dans des conditions épouvantables. L'Allemagne construit 550.000 logements par an alors que nous en construisons péniblement 250.000. Finalement à ne pas vouloir payer de loyer, nous croyons cela très fort, très malin, nous payons des impôts beaucoup plus élevés parce que la charge se retrouve et ces impôts sont naturellement moins bien répartis, et moins bien perçus qu'ils le seraient chez l'usager.

Il y a l'erreur aussi de ceux qui pensent que les vieux prennent le travail des jeunes et qu'il faut mettre tout de suite les vieux à la retraite comme cela les jeunes auront du travail. C'est une erreur grossière parce que les jeunes seront bien plus écrasés s'il faut verser des retraites aux vieillards. Les emplois ne sont pas limités comme les kilomètres carrés du territoire, et bien entendu à condition de ne pas verser dans la gérontocratie, à condition de laisser les postes de commandements, nous pouvons très bien donner du travail à beaucoup plus de monde en France. Actuellement on dit que l'on manque de maîtres, d'instituteurs et d'ouvriers qualifiés etc., et c'est vrai pour certaines professions. Mais nous nous ferions tuer plutôt que de prolonger l'activité des hommes jusqu'à l'âge où elle l'est par exemple en Suède ou dans les autres pays, ce qui permet d'ailleurs de donner des retraites plus élevées.

Nous avons une conception particulière de l'Union Européenne. Quand on consulte quelqu'un sur l'intégration européenne, il cherche tout de suite à savoir comment nous allons pouvoir écouler nos produits dans les autres pays, et en particulier les produits invendables, les sortes de *rossignols*, alors que nous pourrions nous demander, à l'abri de cette nouvelle création et de ce grand marché, ce que nous pourrions construire et créer de neuf ! C'est là qu'est la vérité. Il faut toujours voir les choses sous l'angle de la création. Le développement, je l'ai compris un jour et celui qui me l'a fait comprendre était un hôtelier de Savoie. Il se trouvait à un col, dans une position de monopole, comme disent les économistes. Il était seul. Et un jour on a créé juste en face de lui un second hôtel. Et quelqu'un lui dit devant moi : *« C'est terrible pour vous, vous allez perdre une partie de votre clientèle »*. Il a répondu : *« non je suis très content qu'ils construisent. Nous allons être deux ; à deux nous allons pouvoir réclamer l'autobus, et quand nous serons trois, nous ferons de la publicité »*.

Voilà un homme qui avait compris ce qu'était le développement.

Nous avons en France une arrière-garde. Il y a des groupes qui sont beaucoup moins productifs que d'autres, notamment dans l'agriculture et dans le commerce. Et on met beaucoup d'impôts sur les industries très productives, celles qui rapportent beaucoup à la Nation, à la balance des comptes, aux devises, etc... On comprend fort bien que l'on frappe ceux qui gagnent de l'argent pour aider les autres. Seulement il faudrait aider les autres à s'adapter, à devenir à leur tour productifs et être à l'avant-garde ; tandis qu'au contraire on se sert de l'argent pris sur l'avant-garde, que l'on freine du même coup, pour aider l'arrière-garde à rester en arrière avec sa technique

périmée. C'est une erreur grossière qui joue contre les jeunes parce qu'ils n'y aura pas de développement suffisant si l'on persévère dans de telles erreurs.

Il y a un problème actuel qui va passer devant le parlement, dans un mois ou deux, si on n'arrive pas à arrêter ce monstre à temps. Vous savez que nous sommes dans un pays où les fruits sont chers. Le kilo de pommes vaut peut-être deux cent francs sur le marché, peut-être plus, et il est question de créer un statut fruitier (encore un statut !). Alors vous vous dites puisque les pommes sont si chères, puisque les fruits sont si rares, et pas très bons, le projet fruitier va consister à développer la production de fruits, à avoir des fruits meilleurs, etc. Détrompez-vous. Le statut fruitier comporte trois ou quatre articles, il est assez court : le premier article interdit de planter un arbre, ou le remplacer, dans un verger sans demander la permission au Ministre de l'Agriculture, qui ne la délivre que sur avis du comité inter-professionnel des fruits et légumes.

Le second article interdit à ceux qui ne sont pas exploitants professionnels de vergers, de vendre un seul fruit dans le commerce.

Le troisième article prévoit des peines sévères contre les contrevenants.

Et le quatrième met un impôt de 1 % sur les fruits pour payer la bureaucratie qu'il faudra pour faire marcher tout cela !

Voilà ce qui en 1958, au moment où on devrait faire l'accueil à la jeunesse, voilà les projets qui germent dans certaines cervelles et qui sont capables d'arriver jusqu'au parlement !

Vous savez aussi que nous sommes le pays qui regorge de vin, et que nous avons fini par en distiller tellement que nous trouvons le moyen d'avoir le vin à cent francs et d'être obligé d'en importer de l'étranger juste l'année où nous manquons de devises et où nous devons nous en procurer en nous humiliant, en allant emprunter de l'argent aux banques internationales.

Si nous voulons aller de l'avant, je le répète, il ne faut pas attendre que tout soit réglé et que l'Etat, « ange gardien », nous ait tout donné. Certes il y a des cas où il faut évidemment essayer d'avoir toutes les aides possibles. Mais il ne faut pas attendre constamment. Nous avons un gouvernement dont beaucoup de Français je crois, pensent beaucoup de mal. Mais est-ce que nous avons jamais été dans notre histoire bien gouvernés ? Eh bien ! si on regarde depuis le « bon roi Dagobert » on vous citera en quinze siècles de très mauvais gouvernements, mis à part deux ou trois îlots. On vous parlera de Saint-Louis, de Henri IV, peut-être le début de Louis XIV et encore il ne faudra pas regarder de trop près ; de sorte que nous avons été pendant quinze siècles mal gouvernés ! Et cependant il y a bien des choses qui se sont faites pendant ce temps là. Par conséquent nous ne devons pas attendre. Nous ne devons attendre ni d'avoir changé de système, ni que l'Etat soit devenu bon, juste etc. Nous devons marcher chacun dans notre domaine.

L'accueil aux jeunes exige des changements d'habitudes et il faut savoir se forcer. Mais en matière sociale il est plus facile de construire que de

détruire. C'est détruire qui est la grande affaire, c'est détruire qui est douloureux, parce que avancer, c'est savoir abandonner. Or il faut toujours regarder vers l'avant, il faut dénoncer les attardements, parce qu'à force de regarder en arrière nous finirions par être changés en statues de sel. Cet épisode biblique a toute la valeur d'un symbole. Le développement, ce n'est pas l'équilibre comme nous le cherchons constamment, le développement c'est un déséquilibre. Si vous allez en Moselle, par exemple, où il y a véritablement un développement, vous ne voyez pas du tout un équilibre harmonieux. On vous dira : « on vient de construire telle usine, mais il y a des ouvriers qui n'ont pas encore de logements : on est en train de les faire, ils ne seront près que d'ici quelques temps puis après les logements il y a la route, etc. » tout cela est toujours fait pour combler le retard intérieur, mais cela marche. Vous revenez quatre ans après, vous trouvez des villages entiers, là où il n'y avait rien quatre ans plus tôt.

Ceux qui ont fait du ski savent bien le B-A BA du métier ; que s'ils restent horizontaux, très bien, ils peuvent rester verticaux, leurs skis horizontaux, et même verticaux, et dès qu'ils sont sur une pente, il faut qu'ils se penchent en avant, qu'ils ne se penchent pas en avant en déséquilibre, comme le ski va partir sur la pente ils tombent en arrière, cela s'appelle faire « un briançon » et c'est ce que nous faisons tout le temps dans notre économie parce que nous sommes épris d'équilibre alors qu'il faut au contraire se lancer, se plonger en avant.

L'écrivain qui a, je crois, le mieux compris le développement, il pensait au développement intellectuel mais la formule est la même, c'est ALAIN, qui a dit : « Je vaux par ce qui me manque. »

Et par dessus tout cela l'accueil aux jeunes comporte la formation de ces jeunes. Si nous faisons des investissements partout, est-ce que tout ira ? Non. Parce qu'une économie cela comporte surtout des hommes. Les hommes comptent plus que le capital. Peu à peu les économistes s'en rendent compte. Et on sait que ce que l'on appelle le sous-développement, c'est en réalité le sous-enseignement. On est toujours stupéfait de voir après une guerre, après les destructions de guerre, par conséquent la destruction du capital, que ce soit en régime franquiste, en Espagne, en Russie, dans un autre pays, on est toujours surpris de voir la rapidité de la reconstruction. La production qui part de zéro et qui n'a plus de moyens, augmente très rapidement : elle retrouve le niveau d'avant-guerre et puis une fois qu'elle a retrouvé ce niveau, elle n'augmente plus que lentement à son rythme séculaire. C'est parce que cette production correspond à la capacité des hommes que celle-ci détermine la richesse des nations.

Donnez un coup de pied dans une fourmillière. Vous verrez les fourmis s'affairer. Revenez quelques temps après et vous retrouverez la fourmillière construite comme avant, ni mieux ni moins bien, parce qu'elle correspond à la capacité des fourmis, à ce qu'elles savent faire. De sorte qu'il faut bien dire, la formation des hommes est la condition n° 1 de la réussite. Toute l'Europe d'ailleurs en est là. L'Europe a réussi à asseoir son peuplement sur

des matières premières qui viennent en partie du reste du monde. Elle a réussi cela pourquoi ? Non pas parce qu'elle avait une supériorité politique comme on l'a dit, mais parce qu'elle avait une supériorité technique et qu'elle savait transformer des produits que d'autres pays ne savaient pas. Elle peut maintenir sa supériorité à condition de miser sur sa matière grise.

Mais à la moindre discrimination dont on essaie de favoriser la recherche scientifique, tout le monde est en émoi et les universités se mettent en grève.

Toutes les querelles qu'il y a actuellement dans le monde de l'enseignement, et Dieu sait s'il y en a, sont ou vont être sans objet. Et je regrette pour ma part, d'y avoir participé. Elles deviendront sans objet, parce que l'on n'aura pas le choix. D'ici six ans, le nombre des jeunes qui se présenteront, qui voudront avoir un enseignement en dehors de l'enseignement primaire, c'est-à-dire secondaire ou technique, va augmenter de 75 %. Cela suppose, si l'on veut maintenir la qualité de l'enseignement, 75 % de maîtres en plus. Or ces 75 % de maîtres doivent être pris dans une génération formée, excepté six générations nouvelles, et si l'on voulait dans les six générations nouvelles trouver le supplément de maîtres qu'il faut, il faudrait multiplier par cinq tous les effectifs actuellement reçus, c'est-à-dire multiplier par cinq le nombre des agrégés, des licenciés, des instituteurs, etc., ce qui est évidemment impossible puisqu'il n'y a pas le nombre de candidats suffisant, question qualité mise à part.

Par conséquent, nous serons obligés de recourir à toutes les solutions d'infortune, et les discussions n'auront pas grande valeur ; elles auront lieu jusqu'au dernier moment où l'on sera obligé de prendre ces solutions, qu'on le veuille ou non.

Nous devons marcher, les principes viendront après et suivront. Bref notre difficulté est, pour le moment, que nous avons les charges matérielles du rajeunissement et les charges morales du vieillissement. Et ces dernières sont de loin les plus graves. Sir BEWRYS quand il s'est aperçu pendant la guerre que la population anglaise vieillissait, a dit : « *Un pays âgé peut espérer ne pas avoir un esprit vieux* ». Non il ne doit pas espérer, il doit avoir un esprit jeune. Nous sommes par conséquent devant un changement de conscience. Je vous ai parlé déjà de la conscience collective. Est-ce qu'il y a une minorité de français qui le pensent ? Je le croirais. Mais il faut que cette minorité devienne majorité. Il faut que ceux qui prennent le pouvoir au sommet et ceux qui ont un poste de commandement quel qu'il soit, participent à cette conscience nationale que nous avons une jeunesse qui remonte.

On dit qu'il y a parmi les jeunes une inquiétude, un désarroi. Je crois d'abord qu'il faut bien distinguer la jeunesse bourgeoise et la jeunesse ouvrière ou paysanne. C'est en général à la première que l'on fait allusion. Je ne suis pas certain d'abord que ce désarroi croisse parce que je l'ai toujours entendu dire et je crois qu'on l'a dit à toutes les époques.

Mais si effectivement il y a une inquiétude chez les jeunes, elle est justifiée parce que les personnes adultes se barricadent et refusent d'agrandir leur cercle. Ils prennent les places, les logements, etc. ne disons rien ; ils adoptent des dispositions telles, que le nombre de logements, d'emplois, etc. n'augmente pas comme il pourrait le faire. Nous avons réussi l'accueil des enfants à la naissance ; nous n'avons pas encore réussi l'accueil aux jeunes à leur âge adulte. Alors en conclusion, ou bien ces forces jeunes nous ne saurons pas les utiliser, et alors c'est que nous ne valons plus rien, c'est que nous sommes bons pour la ruine ; ou bien nous les incorporons et nous en ressentons un bien énorme. Il faut lutter. Il faut avoir le courage de faire marcher ce muscle qu'est la paupière ; il faut ne pas avoir peur de l'avenir.

J'entends dire autour de moi « *la France est condamnée* ». C'est vrai elle est condamnée au progrès, grâce à ses forces jeunes qui poussent parce qu'elle n'a plus la solution de la médiocrité. Et déjà d'ailleurs, nous sentons un certain frémissement. Nous voyons déjà des plans se forger pour les années 1960, 65, 70, alors qu'avant la guerre, nous ne pensions à rien, nous pensions en arrière.

Ces plans là nous ne les aurions pas faits s'il n'y avait pas les jeunes. L'énergie atomique qui est maintenant en marche, en route, elle a été au fond décidée sous la pression des jeunes qui ne s'en doutent certes pas.

Nous allons devenir jeunes du reste et nous devrions le savoir. L'Angleterre, l'Allemagne sont atteintes à leur tour par le vieillissement. Dans 25 ans nous seront presque les plus jeunes d'Europe Occidentale et la France sera le centre de vie. Mais il faut que nous en ayons l'esprit. Qu'est-ce qu'être jeune ? Pour une personne c'est une chance ; pour un peuple, c'est un programme, une politique, un état d'esprit. Et nous aurons alors réalisé un renouveau encore insoupçonné qui étonnera le monde et nous-mêmes. Croyez-moi, croyez un homme d'âge, la belle époque n'est pas derrière, elle est devant nous. Allons hardiment et sans peur vers elle, mais il faut la faire et non l'attendre. N'ayons pas peur de perdre un passé. C'est cela la décadence, l'attachement excessif, la crispation.

Nous avons tout ce qu'il faut ; les hommes, les ressources naturelles, un fond remarquable, il nous reste à crever le mur de la stérilité.

L'avenir est à ceux qui croient en lui. Réussiront fatalement ceux qui vont vers l'avant, qui donnent rendez-vous aux événements en marchant avec le temps.

Du reste la jeunesse ne pourra pas être étouffée. Si on essayait de le faire, si on continuait dans la voie actuelle, elle ferait craquer les cadres vermoulus d'une société de dimensions physiques et d'idées trop étroites. Le secret de la croissance, les jeunes sauraient bien le trouver en nous, avec turbulence et désordre sans doute, mais ce désordre serait la faute des générations actuelles !

Les jeunes l'emporteront. Quand vous voyez une plante qui pousse dans une mesure abandonnée, vous avez l'impression que ce frêle rameau va

être écrasé par la pierre. Et vous revenez quelques années après, vous voyez que la pierre et le ciment ont été fendus et éclatés sous la poussée de la sève. C'est que la matière vivante l'emporte toujours sur la matière morte.

La foi et la raison seront cette fois du même côté. Le pays est à reprendre, à reconquérir et cela inspire ma conclusion :

Aux vues de ces jeunes générations qui grandissent discrètement et superbement, on pense à la magnifique phrase inscrite sur la tapisserie de LURSA : « *Le jardin du poète* ».

Je la reprends avec un sens certainement différent et plus large que celui prévu par son auteur ; en disant, en criant : « *c'est ton pays, c'est mon pays, toujours plus grand ouvert, et nous le gagnerons !* ».

Est-il souhaitable de recevoir dans un internat des enfants d'âge différent ?

par M. JOVIGNOT

Directeur du Centre d'Observation de Dijon

DEPUIS l'installation du Centre Régional d'Observation à Chenôve, nous ne cessons de déplorer la promiscuité, dans un même pavillon, d'enfants de 9 à 18 ans ; à maintes reprises, déjà, nous avons exprimé nos doléances aux Autorités de Tutelle regrettant, d'une part, que dans un bâtiment aussi récemment construit (1949-1953), et aux fins de l'observation d'enfants et adolescents inadaptés, une « erreur pédagogique » aussi grave se soit glissée, souhaitant, d'autre part, qu'on y remédie rapidement. Depuis 4 ans, nous avons essayé de séparer au maximum le groupe des scolaires de 9 à 14 ans, de celui des pré-apprentis, de 14 à 18 ans, en aménageant des dortoirs, des classes, des ateliers, des salles d'activités séparés.

A priori, il semble donc que nous répondions d'une manière entièrement négative à la question de savoir s'il est souhaitable de recevoir dans un internat des enfants d'âge différent, puisque nous faisons tout notre possible pour séparer ceux-ci, et les regrouper selon l'âge. En dehors de l'important problème des relations affectives des enfants et adolescents d'âge différent, qui risquent de devenir ambiguë, la promiscuité des âges crée des difficultés pédagogiques considérables : un garçon de 9 ans n'a pas les mêmes goûts, les mêmes intérêts, qu'un garçon de 16, a fortiori de 18 ans. Il est impossible de proposer des activités communes, de faire rentrer dans les mêmes structures des garçons aussi différents.

Toutefois, l'expérience du « mélange » que nous avons dû vivre par nécessité, depuis plusieurs années, n'a pas été entièrement négative. Si, dans les conditions où nous l'avons vécue, elle nous a semblé présenter plus de difficultés que de bénéfices, elle nous a révélé cependant des avantages qu'a priori nous n'eussions pas soupçonnés. Ainsi, nous avons constaté que la présence de grands à côté des petits, permettait à ces derniers de satisfaire leur besoin de soutien et de protection ; en plus d'avantages non négligeables, concernant l'organisation de la vie collective, les petits tirent de leur contact avec les grands un meilleur équilibre affectif. Ils sont enchantés de pouvoir participer, selon leurs moyens, à un grand jeu de plein air avec les grands ; au cours d'un camp, ils ont recours à ceux-ci pour résoudre les problèmes matériels qui dépassent leur force ; ils supportent facilement l'autorité d'un

grand comme chef d'équipe. On a vu, inversement, de grands garçons, qui prenaient très au sérieux leur rôle de « frère aîné », sortir de leur égocentrisme, s'épanouir, acquérir le sens des responsabilités. Les éducateurs ont observé, au cours des promenades, les gestes familiers spontanés de grands frères, portant les sacs des enfants, tirant les petits par la main, pour les aider à marcher, ou même les portant sur leur dos parce qu'ils étaient fatigués ou blessés ; à la piscine les grands apprennent à nager aux petits ; le dimanche, les petits, qui ne savent guère écrire, se tournent vers les grands, qui ont fini leurs lettres, pour solliciter leur aide. Les grands ont accepté sans difficulté de faire la plupart des services qui devraient normalement incomber aux petits en constatant par eux-mêmes les difficultés des enfants à tenir une maison propre.

On peut se demander si une analyse plus rigoureuse de la situation des internats ou enfants et adolescents sont mélangés, n'amènerait pas à des conclusions moins simplistes que « la séparation absolue des âges » que nous donnions l'impression de préconiser au début. Tout en critiquant « le mélange », on devrait retenir d'abord l'utilité des contacts entre grands et petits, comme facteur éducatif. Puis, on s'apercevrait peut-être que, ce qui est le plus sujet à caution dans les internats où l'on mélange les âges, est moins le principe fondamental de la mise en présence d'individus de développement différent, que les conditions d'application de ce principe, aboutissant à un mélange en vrac, sans précaution, portant sur un trop grand nombre d'individus, et rendant par là même impossible toute communauté. Sans doute, la séparation demeure nécessaire pour le travail scolaire et d'atelier, et la mise en œuvre de nombreuses activités (gymnastique par exemple), mais une « *Sociothérapie* » en petits groupes, où les âges seraient judicieusement dosés, de façon à retrouver une ambiance naturelle, d'allure familiale, sans jamais avoir la prétention d'être une « vraie » famille, paraîtrait tout à fait concevable.

Ne pourrions-nous pas, d'ailleurs, pousser encore plus loin dans ce sens et remettre en question le bien-fondé de la séparation absolue des sexes ? Ne serait-ce pas seulement un tissu de vieilles habitudes, où entrent beaucoup de préjugés et de nécessités d'économie, qui nous fait considérer comme indispensable ce qui, en fait, n'est que regrettable ? Est-il normal en effet de priver une communauté où enfants et adolescents tentent de se réadapter, de cette harmonique essentielle de tout groupe humain, qu'est l'affrontement des filles et des garçons ? Bien entendu, cet affrontement ne devrait être entrepris qu'avec précaution, sous le contrôle d'éducateurs et éducatrices très avertis et bien équilibrés sur le plan psycho-affectif, mais on verrait alors se dissoudre le caractère encore un peu carcéral et artificiel de l'internat. On peut espérer que là se trouve peut-être les conditions de l'observation et de la rééducation de demain.

RÉÉDUCATION

VOUS PROPOSE
pour conserver vos collections
pour en faire
un instrument pratique de travail

UNE RELIURE

“ **CLIO** ”

qui vous permettra de conserver
1 ANNÉE DE PARUTION

La Reliure (prise à notre siège) : **350** francs.
Expédition : en sus **50** francs pour frais de port.
Reliure spéciale pour les « Textes de loi ».

VIENT DE PARAÎTRE

*Publié par la Direction de
l'Éducation Surveillée*

1) LA TUTELLE AUX ALLOCATIONS FAMILIALES

(SESSION DES JUGES DES ENFANTS 1956)

Un volume broché 152 pages :

ENVOI CONTRE PAIEMENT DE
LA SOMME DE **250** FRANCS

SOIT PAR MANDAT A NOTRE
C.C. POSTAL PARIS **41-98**

SOIT PAR CHÈQUE :

SOIT CONTRE REMBOURSEMENT.

2) LE RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION SURVEILLÉE

INFORMATIONS

Journées annuelles d'études de la F. N. des Services sociaux

Les 21, 22 et 23 mars derniers se sont tenues à Bordeaux, dans la salle d'Audience de la première Chambre de la Cour d'Appel de Bordeaux, les journées annuelles d'études de la Fédération Nationale des services sociaux spécialisés de protection de l'enfance et de l'adolescence en danger.

Le thème de ces journées était la prévention en matière d'enfance en danger, son orientation actuelle et ses lacunes.

Après une allocution de bienvenue de M. le Procureur Général DE ROBERT, des exposés d'ensemble de M. LABARTHE, Conseiller à la Cour d'Appel de Bordeaux, délégué à la protection de l'enfance, M. RAIN, Directeur Général de la Population, Mlles TOURNIER, LAMY et TELLIER, assistantes sociales et de M. VOUIN, Professeur de Droit Criminel à la Faculté de Droit de Bordeaux, vinrent exposer le point de vue des différents spécialistes. Les congressistes se réunirent alors pour des travaux de groupe. Les discussions qui s'instaurèrent au cours des débats très animés ne permirent pas d'aboutir à des conclusions définitives ; mais le congrès émit, avec le souhait de voir aboutir rapidement le projet de loi sur la protection de l'enfance, le vœu qu'un effort soit dès à présent entrepris :

- 1° pour déterminer les modalités d'articulation entre les services sociaux, spécialisés de protection de l'enfance et les autres services sociaux, particulièrement les services sociaux familiaux ;
- 2° pour préciser les notions de « mandat judiciaire » et de « commission administrative » ;
- 3° pour perfectionner la formation technique des assistantes sociales spécialisées des services sociaux de l'enfance en danger ;
- 4° pour promouvoir une meilleure information de tous les services sociaux sur les possibilités réelles des services sociaux spécialisés de protection de l'enfance en danger moral ;
- 5° pour augmenter l'efficacité du service social familial qui est à la base de la prévention.

Ces journées qui furent suivies par de nombreux magistrats de la Cour d'Appel et du Tribunal et auxquelles les Ministères de tutelle s'étaient fait représenter, furent agrémentées d'un circuit très apprécié dans le vignoble du Sauternais.

Le dimanche après-midi fut réservé à la visite du centre d'observation d'Ambarès et de la Solitude de Nazareth dont les aménagements nouveaux d'un modernisme de bon goût donnent satisfaction aux plus exigeants.

Il appartenait au Dr LE MOAL, Président de la F.N.S.S.S., en une courte allocution de tirer les conclusions de ces journées qui furent très réussies.

L. J.

Journées d'études sur les problèmes médico-sociaux et psychologiques en pneumo-phthisiologie infantile. Le Roc des Fiz (Haute-Savoie), 25 et 26 mars 1959.

Premier rapport : Etude des facteurs socio-économiques et psychologiques dans l'écllosion des troubles respiratoires chez l'enfant.

Rapporteurs : Docteur DUCHENE et Mlle LOTTE.

Deuxième rapport : Recherches de psycho-genèse dans les troubles respiratoires de l'enfant et de l'adolescent.

Rapporteurs : Docteurs E. RAIMBAULT, P. RACAMIER et FAIN.

Troisième rapport : Problèmes psychologiques posés par l'enfant et l'adolescent atteints de tuberculose pulmonaire.

Rapporteurs : Docteurs Clément LAUNAY, C. KOHLER et J. RAIMBAULT.

Le but de ces journées est d'étudier l'incidence des facteurs socio-économiques et psychologiques tant dans le déterminisme et l'écllosion de l'affection qu'au cours de son évolution et que dans ses conséquences.

L'étude de ces questions portera essentiellement sur la tuberculose pulmonaire mais également sur d'autres affections respiratoires, notamment dilatation des bronches et asthme.

Les médecins, psychologues, psychanalystes, pédagogues, travailleurs sociaux, qui seraient intéressés par ces journées ou susceptibles d'y apporter une contribution peuvent se mettre en rapport avec le Docteur J.-L. LANG — Sauvegarde de l'Enfance — 20, rue Euler, Paris 8^e.

